



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

Première Commission

23^e séance plénière

Mercredi 25 octobre 2023, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Paulauskas (Lituanie)

La séance est ouverte à 15 h 5.

Points 90 à 106 de l'ordre du jour (suite)

Examen thématique des questions à l'ordre du jour et présentation et examen de tous les projets de résolution et de décision déposés au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaite chaleureusement la bienvenue à M^{me} Radha Day, Cheffe du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement, à M^{me} Soledad Urruela, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, à M. Deepayan Basu Ray, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'à M. Anselme Yabouri, Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Conformément au programme de travail, la Commission entendra d'abord les exposés de nos intervenants avant de passer à un format informel pour donner aux délégations la possibilité de poser des questions. Ensuite, la séance plénière reprendra afin que la Commission poursuive son débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

Avant de poursuivre, je voudrais faire une annonce concernant quelques questions d'organisation.

Comme les membres s'en souviendront peut-être, lors de notre séance d'hier après-midi (voir A/C.1/78/PV.21), j'ai annoncé mon intention de tenir une séance plénière supplémentaire le jeudi 26 octobre à 10 heures. Toutefois, compte tenu de l'état d'avancement de la liste des orateurs et oratrices pour les débats thématiques, j'informe les délégations que la séance plénière supplémentaire est désormais annulée et n'aura pas lieu. Par conséquent, la Première Commission se réunira uniquement demain après-midi à 15 heures dans cette même salle de conférence.

Je rappelle également aux délégations que le Secrétaire de la Première Commission organisera une séance d'information sur le processus de vote pendant la phase de prise de décisions de la Commission, qui aura lieu demain, jeudi 26 octobre, à 13 h 15, dans cette même salle de conférence.

La Commission va maintenant entendre les exposés de nos intervenants. Nous entendrons tout d'abord les observations liminaires de M^{me} Radha Day, Cheffe du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement.

M^{me} Day (Cheffe du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole devant la Première Commission, aux côtés des Directeurs des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, ainsi qu'en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Le Bureau des affaires de désarmement, par l'intermédiaire de ses Centres régionaux, apporte un appui technique aux États Membres dans leurs régions, notamment en partenariat avec les organisations régionales, les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes. Les centres continuent de fournir une assistance juridique et procédurale aux États pour soutenir leurs efforts visant à se conformer aux instruments multilatéraux pertinents ainsi qu'à lutter contre le commerce illicite des armes classiques et de leurs munitions. Le soutien des cadres pertinents aux niveaux régional et sous-régional constitue également une priorité pour les Centres régionaux, qui se sont engagés aux côtés d'organisations régionales et sous-régionales afin de garantir des approches adaptées.

En outre, les Centres régionaux s'engagent activement dans un large éventail d'activités d'éducation, d'information et de sensibilisation, le Bureau de Vienne jouant un rôle de premier plan dans l'élaboration de la stratégie du Bureau en matière d'éducation au désarmement, tout en développant et promouvant sa plateforme d'apprentissage en ligne multilingue – le Désarmement Education Dashboard. Grâce à près de 25 000 utilisateurs enregistrés, le programme innovant d'apprentissage en ligne soutient plusieurs activités de sensibilisation et d'éducation dans le monde entier, y compris dans d'autres Centres régionaux. En outre, les Centres régionaux accompagnent les États et autres parties prenantes dans le renforcement de leur capacité à intégrer une perspective de genre dans les programmes de maîtrise des armes de petits calibres, ainsi qu'à associer les jeunes instruits aux efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération par l'intermédiaire de l'initiative « Les jeunes pour le désarmement » du Bureau. Les membres seront prochainement informés de manière plus détaillée sur les différents aspects du travail des Centres régionaux.

En conclusion, je souhaite remercier les États Membres et les organisations qui ont apporté des contributions financières ou en nature aux Centres régionaux et, en particulier, les Gouvernements du Népal, du Pérou et du Togo pour l'appui qu'ils fournissent depuis toujours à nos Centres régionaux, ainsi que l'Autriche pour son appui à notre Bureau de Vienne. Nos Centres régionaux et le Bureau de Vienne dépendent de ressources extrabudgétaires pour financer leurs programmes et activités de fond. J'invite donc tous les États Membres à les soutenir par des contributions volontaires, qui leur permettent de poursuivre et de développer leurs opérations et leurs activités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Cheffe du Service du désarmement régional de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à M^{me} Soledad Urruela, Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M^{me} Urruela (Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de m'adresser à la Première Commission pour donner un aperçu des travaux du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, en complément du rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/78/153.

La région subit depuis longtemps les conséquences du trafic, du détournement et du vol d'armes à feu et de munitions par des réseaux criminels organisés et des gangs, ainsi que de la violence armée qui en résulte et qui, dans certains pays, peut atteindre des niveaux comparables à ceux d'un conflit armé. Cette situation affecte la sécurité publique et nuit au développement durable. La question demeure une priorité à l'ordre du jour, c'est pourquoi le Centre continue de se concentrer sur la lutte contre le trafic d'armes et sur l'appui aux stratégies et plans d'action régionaux et nationaux liés au désarmement.

Sur les 16 États qui ont adopté en 2020 la Feuille de route pour l'exécution durable des mesures prioritaires des Caraïbes contre la prolifération illicite des armes à feu et des munitions dans les Caraïbes à l'horizon 2030, 12 États ont depuis adopté leurs plans d'action nationaux ou travaillent actuellement à leur élaboration. La Feuille de route prévoit la mise en place d'un cadre de suivi et d'évaluation ainsi que d'un cycle d'examen régulier. Cette année, le Centre et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), en tant que coresponsables de la Feuille de route, ont lancé une plateforme de suivi et d'évaluation conçue pour simplifier le processus d'établissement des rapports et fournir un moyen efficace et sécurisé de partager les progrès, de mettre en évidence les réussites et d'attirer l'attention sur les domaines qui nécessitent un appui supplémentaire. L'appui que fournit le Centre en Haïti est également structuré dans le cadre de la Feuille de route. Le Centre travaille en étroite collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et d'autres organismes des Nations Unies afin d'assurer cohésion et intégration avec les efforts plus larges que mène l'Organisation des Nations Unies. Cette année, le Centre intensifie son aide à Haïti grâce à un projet pluriannuel de renforcement des capacités consacré, entre autres, à la sécurité physique et à la gestion des stocks, à la formation

et aux dispositifs en matière de sécurité des frontières, ainsi qu'à la fourniture d'un appui technique pour lutter contre la violence à l'égard des femmes.

L'an dernier, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a demandé que soit élaborée une proposition tendant à la création d'une feuille de route visant à lutter contre la prolifération illicite et le trafic d'armes à feu et de munitions. Le Centre et l'OEA travaillent aux côtés de plusieurs pays de la région pour définir les priorités communes ainsi que la structure et le contenu de la feuille de route. La première réunion en présentiel des coordonnatrices et coordonnateurs nationaux est en cours au Panama, et cette initiative sera ensuite examinée au sein du Système d'intégration de l'Amérique centrale.

En réponse à des demandes d'assistance spécifiques, le Centre a continué à fournir des services de renforcement des capacités et de formation au niveau national, ainsi qu'à dispenser ses cours phares, notamment ceux sur la lutte contre le trafic d'armes et de munitions et sur l'interdiction des munitions d'armes légères, de leurs pièces et éléments. Le Centre a également soutenu les efforts visant à réduire le détournement d'armes et de munitions provenant des stocks gouvernementaux, notamment grâce à l'évaluation technique des arsenaux et la fourniture à la Trinité-et-Tobago d'une solution de stockage de preuves en conteneur.

La région continue de lutter activement contre la menace que représente la prolifération des armes de destruction massive, et le Centre soutient activement ces efforts. Plus récemment, le Centre a publié une étude sur les progrès réalisés par la région dans le respect de ses engagements en matière de non-prolifération des armes biologiques ; notamment la Convention sur les armes biologiques et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Dans le cadre de l'application de la résolution 1540 (2004), le Centre a fourni son appui à une conférence régionale d'information à l'intention de l'industrie dans le cadre du processus de Wiesbaden à Santiago, au Chili, au début du mois.

Le renforcement des partenariats pour le désarmement est essentiel aux travaux du Centre. Outre l'étroite collaboration avec des entités régionales telles que l'OEA et l'Organisme d'exécution des mesures de sécurité et de lutte contre la criminalité de la Communauté des Caraïbes, le Centre continue de renforcer sa collaboration avec des partenaires des Nations Unies, tels que l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, ainsi qu'avec des organisations de la société civile,

notamment le Mines Advisory Group, qui est devenu cette année un partenaire de la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu, et le Small Arms Survey, afin de constituer un réseau régional solide et d'optimiser les ressources disponibles. Le fonds « Sauver des vies » constitue un autre exemple de partenariat solide au sein du système des Nations Unies, le Bureau des affaires de désarmement et ses Centres régionaux œuvrant aux côtés du Programme des Nations Unies pour le développement, des coordonnateurs résidents et d'autres organismes pour fournir à certains pays un appui durable et porteur de changement, afin de lutter contre la violence armée et de réduire le trafic d'armes. La Jamaïque a été le premier bénéficiaire dans la région, suivie peu après par le Honduras, puis le Panama.

La prévention de la violence à l'égard des femmes reste une priorité majeure. En vue d'intégrer les considérations de genre dans les processus d'enquête criminelle sur les armes à feu, le Centre a poursuivi son offre de formation sur les enquêtes liées aux armes à feu en intégrant une perspective de genre, et a achevé l'élaboration de manuels de formation appelés à servir de support à ses deux nouveaux cours spécialisés, conçus spécifiquement pour les procureurs et les juges. Le Centre a également instauré des espaces d'échange et de dialogue entre les jeunes, visant à sensibiliser cette tranche de la population aux enjeux du désarmement et de la maîtrise des armements, et continuera de mobiliser des ressources pour associer la jeunesse de la région à plusieurs activités prévues pour 2024. Dans le cadre de ses efforts en faveur de l'éducation à la jeunesse et de l'éducation en matière de désarmement, le Centre a poursuivi la mise en œuvre de ses lignes directrices destinées à l'établissement de protocoles visant à combattre la présence et l'utilisation d'armes à feu dans les écoles, qui visent à encourager le dialogue national sur la prévention de la violence armée en milieu scolaire.

Bien que de nombreux défis soient communs à l'Amérique latine et aux Caraïbes, la région continue de jouer un rôle de premier plan dans les processus politiques liés au désarmement et à la maîtrise des armements, comme l'ont démontré les récentes négociations relatives au futur Cadre mondial pour la gestion des munitions classiques tout au long de leur cycle de vie.

En conclusion, je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux États et aux organisations qui soutiennent les travaux du Centre. Je remercie le Gouvernement péruvien pour l'appui qu'il fournit en tant que pays hôte du Centre. Je remercie également nos donateurs, les Gouvernements du Canada, de l'Allemagne et des États-Unis, ainsi que l'Union européenne, pour leurs généreuses contributions. Je tiens également à remercier le Gouvernement espagnol

pour sa contribution volontaire et les Gouvernements de la Guyane, du Mexique, du Panama et du Pérou pour leurs contributions financières. Enfin, j'encourage les pays et les organisations en mesure de le faire à fournir au Centre une aide financière et en nature afin qu'il puisse continuer à jouer son rôle important.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie la Directrice du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique.

M. Basu Ray (Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Première Commission en ma qualité de Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique. Je tiens à partager avec la Commission quelques réflexions sur les travaux du Centre au cours de l'année écoulée.

Afin d'exécuter efficacement son mandat, le Centre a aidé les États de la région à atteindre leurs objectifs en matière de paix, de sécurité et de désarmement en fournissant un appui et des conseils techniques et en coordonnant les activités d'appui technique aux niveaux national, sous-régional et régional. Le Centre s'est constamment employé à établir des liens de coopération cocreatifs, effectifs et durables avec un large éventail de partenaires, au sein de notre région et au-delà. Notre approche s'est concentrée sur l'identification et le renforcement des compétences spécialisées nationales et régionales, ainsi que sur l'établissement de méthodes de travail collaboratives avec des entités gouvernementales, des organisations de la société civile, des organisations internationales et régionales et des partenaires des Nations Unies. Notre méthode de travail en réseau est essentielle pour répondre à certaines des grandes tendances et évolutions observées dans la région Asie-Pacifique. À titre d'exemple, l'accent est placé sur la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) dans la région. Bien que l'ODD 16 progresse lentement, la nécessité de renforcer le désarmement et la maîtrise des armements est de plus en plus reconnue, ce qui devrait avoir des répercussions positives sur les autres ODD.

À cet égard, l'appui massif exprimé par l'ensemble de la région au Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général offre des possibilités de relancer les progrès sur les indicateurs des ODD liés à la paix et au désarmement

qui connaissent un ralentissement. Nos interlocuteurs nous ont également fait part de la nécessité de créer dans la région davantage d'espaces formels et informels destinés au dialogue interétatique sur des questions de sécurité essentielles, telles que la réduction des risques, la transparence et les mesures de confiance. L'accès à ces espaces pourrait contribuer à inverser la tendance à la baisse des rapports soumis aux mécanismes, tels que le Registre des armes classiques, dans lequel les rapports annuels soumis par les pays du groupe Asie sont passés de 31 États, en 2004, à six, en 2022. Il convient également de noter que les ratifications et les adhésions aux régimes internationaux de maîtrise des armements sont restées faibles dans la région Asie-Pacifique au cours de l'année écoulée. Bien entendu, cela est largement imputable à une combinaison de réalités géopolitiques, à la priorité donnée à d'autres questions essentielles, tels que les changements climatiques et les ODD, ainsi qu'à des contraintes en matière de ressources humaines, techniques et financières face à la crise économique qui a suivi la pandémie de maladie à coronavirus. Toutefois, la coopération régionale a également progressé de manière encourageante. À titre d'exemple, la déclaration récemment adoptée par l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) relative à la lutte contre la contrebande d'armes constitue une étape importante pour la région de l'ASEAN, qui illustre l'attention croissante portée aux enjeux de désarmement et de maîtrise des armements auxquels la sous-région est confrontée.

Au cours de l'année écoulée, le Centre a travaillé sans relâche pour atteindre les grands objectifs stratégiques du Bureau des affaires de désarmement. Alors que le rapport du Secrétaire général (A/78/123) contient des informations détaillées sur les activités du Centre, je voudrais évoquer quelques-unes des principales initiatives stratégiques du Centre. L'équipe du Centre travaille en étroite collaboration avec son homologue pour mettre au point la vingt-deuxième édition de la Conférence ONU-République de Corée sur les questions de désarmement et de non-prolifération, qui se tiendra en décembre à Genève. La Conférence de cette année se concentrera sur la gouvernance de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire. Il convient de noter que cette année, la Conférence se tiendra pour la première fois en dehors de la région, afin d'encourager l'apport de perspectives et d'expertises complémentaires aux délibérations.

En ce qui concerne le fonds « Sauver des vies », le Centre a joué un rôle central dans l'élaboration et la mise en œuvre de la mission conjointe d'évaluation pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos partenaires pour élaborer le programme de suivi de l'aide au Gouvernement.

Le Centre travaille également avec ses partenaires pour mettre en place la prochaine mission de reconnaissance en République kirghize. Le Centre fournit également un appui aux activités de renforcement des capacités en Asie et dans le Pacifique, dans le cadre du projet financé par l'Union européenne visant à soutenir la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Au début du mois, nous avons organisé le premier d'une série de dialogues régionaux en vue de renforcer l'engagement régional lors de la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action, qui s'est tenue en juin 2024. Des représentants de vingt-deux pays de notre région ont participé aux délibérations.

En ce qui concerne les armes de destruction massive, le Centre a organisé en août 2023 un atelier sous-régional en Asie du Sud, en collaboration avec l'Unité d'appui à l'application de la Convention sur les armes biologiques, afin d'étudier les moyens de renforcer l'application de la Convention dans la région. En collaboration avec ses partenaires du Prajnya Trust, le Centre a également accueilli en juin la deuxième édition annuelle du cours de formation en ligne « Disarmament Toolkit ». Le cours a exploré en détail les principaux débats, défis et opportunités dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, tout en encourageant les participants à contribuer aux discussions sur la paix et la sécurité dans leurs contextes respectifs. À l'avenir, le Centre entend développer et renforcer ses partenariats avec la société civile et les gouvernements de la région. Notre objectif stratégique, qui consiste à accroître de manière significative l'universalisation des traités et régimes sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération, demeurera au premier plan de nos efforts. Nous nous efforçons de tirer parti du rôle de rapprochement de l'ONU pour favoriser un dialogue essentiel sur la réduction des risques, la transparence et les mesures de confiance dans l'ensemble de la région. Enfin, compte tenu de la démographie de notre région, nous entamerons également des démarches pour développer notre engagement auprès de la jeunesse, en soutenant son dynamisme et sa créativité dans la recherche de solutions aux enjeux mondiaux.

Avant de conclure, au nom de notre équipe très compétente, je tiens à exprimer notre sincère gratitude à nos hôtes généreux et bienveillants, le Gouvernement et le peuple népalais, pour leur appui constant et leur collaboration précieuse en tant que partenaire visionnaire du

Centre. Nous tenons également à remercier le Royaume de Thaïlande pour ses contributions annuelles régulières qui soutiennent les travaux du Centre. En outre, nous tenons à exprimer notre reconnaissance à la République populaire de Chine, à la République de Corée, à la Suède et à l'Union européenne pour leurs contributions volontaires, qui ont été au cœur des programmes et des activités du Centre. Ces contributions financières permettent au Centre d'accomplir ses missions, et nous sommes extrêmement reconnaissants pour cet appui continu.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique de sa déclaration.

Je donne à présent la parole au Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

M. Yabouri (Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de l'occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant la Première Commission en ma qualité de Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Je voudrais aujourd'hui mettre en lumière les défis, les opportunités et les progrès dans le domaine du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération sur le continent africain. La présente déclaration complète le dernier rapport du Secrétaire général sur le Centre (A/78/152).

Les efforts de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération en Afrique sont confrontés à une multitude de défis, notamment la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que la disponibilité constante de munitions. Ces défis sont d'autant plus aggravés par l'insécurité engendrée par l'extrémisme violent, les conflits armés, l'instabilité des gouvernements et la pression économique induite par les chocs extérieurs, tels que les changements climatiques et les tensions géopolitiques, notamment dans la région sahélo-saharienne et, de plus en plus, en direction des États côtiers du golfe de Guinée. Les groupes terroristes se livrent de plus en plus au détournement et au trafic d'armes sophistiquées, souvent en lien avec des réseaux criminels transnationaux, ce qui constitue un défi pour les contrôles aux frontières.

Les changements climatiques et la concurrence autour de ressources rares contribuent à l'intensification des conflits violents entre communautés. Ces conflits sont exacerbés par des groupes extrémistes et criminels

violents, par les vulnérabilités économiques liées à l'impossibilité d'accéder aux terres agricoles et de pâturage, par la fermeture massive d'écoles, de marchés locaux et de routes, ce qui entrave les moyens de subsistance, ainsi que par la pandémie de maladie à coronavirus et la crise du coût de la vie résultant du conflit en Ukraine et au Moyen-Orient. Ces facteurs entraînent des mouvements de population à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique.

Il existe également des opportunités et des initiatives positives visant à promouvoir la paix, la stabilité et la sécurité qu'il convient de soutenir. Le Centre régional continue de soutenir non seulement les États Membres africains, mais également les organisations régionales et sous-régionales africaines dans la promotion du désarmement, notamment l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Commission du bassin du lac Tchad, l'Union économique et monétaire ouest-africaine, ainsi que le Centre régional sur les armes légères et de petit calibre dans la région des Grands Lacs, la Corne de l'Afrique et les États limitrophes.

La visite de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement aux dirigeants de l'Union africaine à Addis-Abeba les 16 et 17 mai a abouti à la création d'une matrice de coopération pour l'aide publique au développement entre l'Union africaine et l'ONU, qui servira de base à l'élaboration d'un document programmatique prioritaire pour la mobilisation de ressources communes, les programmes, l'élaboration et la mise en œuvre de projets dans le domaine de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement, ainsi que le suivi et l'évaluation, conformément à l'initiative de l'Union africaine baptisée « Faire taire les armes d'ici 2030 ».

Comme les années précédentes, le Centre a apporté son appui au Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et à la Commission de l'Union africaine, ainsi qu'au Gouvernement du Mozambique, en vue de l'organisation de l'édition 2023 du Mois de l'amnistie en Afrique, qui a eu lieu en septembre 2023 à Maputo, au Mozambique. L'objectif principal de la commémoration consistait à promouvoir le désarmement et la maîtrise des armements en vue d'une paix et d'une sécurité durables sur l'ensemble du continent, en encourageant la remise volontaire et la destruction ultérieure des armes illicites détenues par des civils lors d'événements hautement médiatisés.

Le 23 novembre 2022, les délégués des 15 commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre de la région de la CEDEAO ont visité les locaux du Centre, sous la direction de la Commission de la CEDEAO. Ils ont discuté des efforts pour lutter contre la prolifération

illicite des armes légères et de petit calibre, en soulignant la nécessité urgente d'une coopération internationale pour améliorer la gestion sécuritaire des armes et des munitions détenues par les gouvernements, ainsi que pour améliorer la sécurité des frontières afin de lutter contre la prolifération illicite du trafic, en particulier dans le bassin du lac Tchad, le Liptako-Gourma et les régions voisines. Au cours de ces visites, la Commission de la CEDEAO a publié une déclaration, au nom des commissions nationales, exprimant au Centre sa gratitude pour son appui précieux et appelant au renforcement de la coopération.

Le Centre a également soutenu l'universalisation et la mise en œuvre d'ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités sur la Convention sur les armes biologiques dans les régions de l'Afrique du Nord, de l'Ouest et du Centre de l'Afrique, ainsi que la mise en œuvre au Cameroun d'un projet visant à combiner la lutte contre la maîtrise des armements et le désarmement avec le relèvement rapide et le développement socio-économique, grâce à l'appui financier du fonds « Sauver des vies ». Aux côtés de la Communauté de la CEDEAO, le Centre a coorganisé un atelier régional axé sur l'établissement d'une liste de contrôle nationale par les États Membres de la CEDEAO et sur la promotion de l'universalisation du Traité sur le commerce des armes en Afrique de l'Ouest. En outre, en collaboration avec l'Union économique et monétaire ouest-africaine, le Centre organisera un atelier de formation destiné aux commissions nationales sur les armes légères et de petit calibre de ses huit États Membres. L'atelier, qui s'est tenu à Abidjan, en Côte d'Ivoire, s'est conclu par l'élaboration d'un plan d'action global adapté aux besoins et aux priorités spécifiques de chaque État Membre. Ce plan d'action servira de feuille de route pour la mise en œuvre de stratégies et de mesures efficaces de règlement des problèmes liés aux armes légères et de petit calibre dans la région.

Dès réception du financement du Comité consultatif de la société civile du Programme des Nations Unies pour le développement de 2023, le Centre travaillera aux côtés du Bureau de la coordination des activités de développement, ainsi que des deux autres Centres régionaux, pour analyser comment intégrer efficacement la maîtrise des armements dans les stratégies de développement nationales et régionales en Afrique. Cette démarche permettra d'accroître l'impact positif sur les populations locales. Par ailleurs, le Centre organisera une série de consultations régionales en vue de préparer la quatrième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui aura lieu en juin 2024.

En conclusion, je tiens à préciser que la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération constituent des investissements concrets pour la paix, la sécurité et le développement durable, qui génèrent des rendements considérables. La promotion de la paix, de l'éducation et de l'engagement social est cruciale pour renforcer la gouvernance et les initiatives de maîtrise des armements, notamment parmi les femmes, la jeunesse et les organisations de la société civile, afin de maintenir la paix. Je tiens à remercier les États Membres, y compris à notre pays hôte, le Togo, dont les contributions ont permis au Centre de s'acquitter de son mandat. J'en appelle à un appui continu et accru afin de permettre au Centre de promouvoir le programme des Nations Unies en faveur d'une Afrique plus stable et plus sûre, qui contribue à la paix et à la sécurité mondiales et qui protège l'humanité et les générations futures des menaces systémiques.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Directeur du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique.

Conformément à la pratique établie à la Commission, je vais maintenant suspendre la séance pour donner aux délégations la possibilité d'avoir une discussion interactive sur les exposés que nous venons d'entendre dans le cadre d'une séance informelle de questions-réponses.

La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 15 h 55.

Le Président (*parle en anglais*) : La Commission va maintenant poursuivre son débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

M. Ahmed (Égypte) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, nous exprimons une fois de plus notre ferme solidarité avec les Palestiniens de Gaza qui font face à un nouvel épisode de souffrances indicibles. Nous condamnons fermement les attaques atroces contre les civils et leur déplacement forcé. Nous demandons un cessez-le-feu immédiat et un accès sans entraves à l'aide humanitaire.

L'Égypte s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes, (voir A/C.1/78/PV.22), et souhaite partager quelques observations à titre national.

L'Égypte attache une grande importance aux mécanismes de désarmement des Nations Unies, et considère le désarmement et la maîtrise des armements comme un pilier essentiel du mandat des Nations Unies visant à préserver la paix et la sécurité internationales. Les tensions géopolitiques actuelles et les risques et crises en cascade soulignent à nouveau l'urgence de mesures fortes sur ce front. L'impasse dans laquelle se trouvent les efforts de désarmement n'est pas nécessairement le résultat de

lacunes et de déficits dans le mécanisme lui-même, mais plutôt le reflet du manque de volonté politique de certains États qui cherchent à maintenir une domination militaire totale, et qui privilégient la dissuasion plutôt qu'une approche collaborative de la sécurité collective.

L'Égypte espère que la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement sera couronnée de succès, car il s'agit d'un événement historique dont nous avons besoin de toute urgence pour remédier à l'inaction actuelle. Nous pensons que le nouveau Programme de désarmement du Secrétaire général ainsi que le Sommet de l'avenir et son processus préparatoire offrent une occasion de faire avancer les choses et de sortir de l'impasse actuelle.

L'incapacité de la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail équilibré et complet depuis plus de vingt-cinq ans doit prendre fin et appelle une action immédiate pour rectifier la situation. Nous pensons que cet objectif ne peut être atteint qu'en se recentrant sur les priorités convenues et en lançant des négociations sur l'élimination totale, vérifiable et irréversible des armes nucléaires, grâce à des critères et des calendriers spécifiques et sur la base des obligations et des engagements existants, notamment au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Des efforts similaires sont également nécessaires pour revitaliser la Commission du désarmement en tant que seul organe mondial de délibération en matière de désarmement. Nous nous félicitons de l'adoption par la Commission d'une série de recommandations sur la transparence et le renforcement de la confiance dans les activités spatiales, sous la présidence du Kazakhstan, et la Commission devrait être autorisée à adopter des recommandations sur son point permanent à l'ordre du jour annuel relatif au désarmement nucléaire.

Nous saluons le rôle de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) et du Conseil consultatif pour les questions de désarmement. Nous réitérons notre appel à une plus grande indépendance financière de l'UNIDIR afin de lui permettre de continuer à générer de nouvelles idées et à promouvoir des mesures concrètes en matière de désarmement.

En outre, la recherche de meilleures synergies et d'une meilleure coordination entre la Première Commission, la Conférence du désarmement, la Commission du désarmement et l'UNIDIR peut contribuer à un fonctionnement plus efficace des mécanismes. Nous prenons note avec satisfaction du rôle actif et de la contribution des organisations non gouvernementales et de la société civile

en ce qui concerne les mécanismes de désarmement des Nations Unies, en tenant compte du caractère intergouvernemental de tout processus de négociation, ainsi que du règlement intérieur et méthodes de travail applicables.

L'Égypte soutient la poursuite des efforts visant à assurer la représentation des femmes et l'équité géographique dans les travaux du mécanisme de désarmement, y compris la dotation en personnel du Bureau des affaires de désarmement et de l'UNIDIR, ainsi que la composition des différents groupes d'experts gouvernementaux.

Enfin, je regrette de devoir soulever à nouveau une question importante relative au volume de l'*Annuaire des Nations Unies sur le désarmement* de 2022, publié par le Bureau des affaires de désarmement, qui utilise à deux reprises le terme « États possédant des armes nucléaires ». Nous avons précisé à plusieurs reprises par le passé que ce terme n'est pas conforme au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Le Traité ne reconnaît que cinq États dotés d'armes nucléaires. L'Égypte demande au Bureau des affaires de désarmement d'utiliser le terme correct, à savoir « États dotés d'armes nucléaires ». Nous ne sommes pas prêts à reconnaître, en aucun cas, une quelconque légitimation des États dotés d'armes nucléaires en dehors du cadre du Traité.

M. Sivamohan (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de Singapour, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/78/PV.22).

Alors que la concurrence s'intensifie entre les grandes puissances et que les tensions mondiales s'accroissent, le mécanisme multilatéral des Nations Unies pour le désarmement doit rester adapté à son objectif. L'application complète et efficace des obligations et des engagements pris dans le cadre des traités de désarmement existants est essentielle au maintien de leur crédibilité et de leur intégrité.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en est un exemple. En l'absence d'avancées concrètes à l'issue des deux conférences d'examen successives des parties au Traité, les États parties doivent intensifier leurs efforts pour préserver le rôle du Traité en tant que pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La Première Commission conserve un rôle clé en tant que plateforme de discussion entre les États Membres et d'examen des solutions aux défis actuels dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

La Malaisie est préoccupée par l'aggravation du déficit de confiance observée au sein de la Première Commission ces dernières années. Ce constat se reflète dans la teneur générale des débats et dans l'examen des projets de résolution et de décision, sur lesquels il est de plus en plus difficile de parvenir à un consensus. Dans les circonstances actuelles, on ne saurait trop insister sur le rôle de la diplomatie, du dialogue et du renforcement de la confiance.

Si la Conférence du désarmement entend être à la hauteur de sa position en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement de la communauté internationale, elle doit sortir de l'impasse institutionnelle qui persiste depuis près de trois décennies. L'accord sur un programme de travail équilibré et complet ne peut être reporté indéfiniment si la Conférence du désarmement entend conserver sa pertinence.

La Malaisie reconnaît l'importance de la Commission du désarmement en tant que seul organe spécialisé et délibérant au sein des mécanismes multilatéraux pour le désarmement. Nous nous félicitons de l'adoption par consensus, en avril, des recommandations de la Commission sur les mesures de transparence et de confiance relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Malaisie appelle à des délibérations constructives sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération dans le cadre du nouveau cycle de la Commission qui débutera en 2024, en vue de produire des recommandations de fond consensuelles. En outre, ma délégation réitère son soutien aux efforts des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement, y compris dans la région Asie-Pacifique.

Le mécanisme de désarmement doit suivre le rythme des évolutions dans toute une série de domaines, en faisant preuve de résilience et de réactivité face aux nouveaux défis. La Malaisie est déterminée à coopérer avec les autres États Membres à cette fin.

M. In Den Bosch (Royaume des Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et à la déclaration commune sur l'égalité des sexes et le désarmement faite par le représentant de l'Irlande (voir A/C.1/78/PV.22). Je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Les accords de maîtrise des armements, essentiels au maintien de la paix et de la stabilité dans le monde, sont soumis à des pressions. Les progrès dans la mise en œuvre d'instruments essentiels, tels que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, continuent d'être

entravés, tandis que la Conférence du désarmement n'a pas entamé de négociations sur un nouvel instrument de désarmement depuis près de trente ans. Dans le même temps, nous sommes confrontés à d'importants bouleversements géopolitiques ainsi qu'à des menaces mondiales. Alors que nous nous apprêtons à les aborder, nous devons garder à l'esprit que notre réussite dans la quête d'un monde pacifique, juste et prospère, ne pourra se concrétiser que par la coopération internationale et le multilatéralisme.

Dans cette optique, nous avons la responsabilité solennelle et collective de défendre, de renforcer, mais également d'instaurer les normes, les principes et les accords qui constituent le corpus de ce système multilatéral. Ceci nécessite un mécanisme de désarmement efficace, constructif et véritablement multilatéral. Dans ce contexte, nous sommes profondément préoccupés par l'utilisation croissante du consensus comme veto de facto au sein de la Conférence du désarmement, dans diverses séances des États parties, ainsi que dans les groupes de travail.

Nous devons revitaliser la Conférence si nous entendons véritablement faire valoir son rôle distinct en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement. À l'occasion d'un séminaire-retraite organisé cet été à Montreux, plusieurs propositions ont été discutées afin de rendre la conférence plus inclusive et d'assurer une plus grande continuité et cohérence entre les priorités des présidences de la Conférence. Ce n'est pas nouveau. L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement a compilé une longue liste de propositions utiles, parmi lesquelles un document de travail néerlandais de 2019, intitulé « Back to Basics », qui contient des suggestions pratiques visant à garantir que la Conférence puisse à nouveau se concentrer sur les questions examinées plutôt que de discuter longuement d'un programme de travail.

Le Nouvel Agenda pour la paix propose une approche globale et pertinente pour aborder les défis multiformes auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, y compris dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. La réduction des risques nucléaires, la progression du désarmement et la prévention des courses aux armements dans les domaines nouveaux et anciens sont essentielles pour favoriser un monde plus sûr et atteindre les objectifs de développement durable. Pour relever ces défis, il faut une diversité d'acteurs travaillant ensemble de manière inclusive dans le domaine du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous exprimons ainsi notre inquiétude face à l'augmentation des réticences envers l'utilisation du langage généré dans les résolutions de la Première

Commission, les documents finaux des séances des États parties et les rapports des groupes de travail.

Pour conclure, il faut reconnaître que le mécanisme de désarmement en soi n'est pas réellement en cause. Il est évident que, pour maintenir son efficacité, ce mécanisme doit être régulièrement entretenu et ajusté. Cependant, le véritable problème auquel nous faisons face n'est pas l'état du mécanisme, mais le comportement des différents acteurs. Certains souhaitent accélérer face aux nouveaux défis et risques, d'autres tirent sur les freins et, malheureusement, au moins un cherche à passer en marche arrière. Il n'est pas surprenant que nous soyons dans l'impasse.

Cela doit cesser. Tout est question de volonté politique. Faisons ce qu'il faut pour relever les défis de sécurité, à la fois anciens et nouveaux, auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Cessons de discuter des conditions pour entamer les négociations et commençons réellement à négocier. De nombreuses occasions se présentent pour cela au sein du Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, de la nouvelle session de la Conférence du désarmement, de la deuxième session du Comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pour n'en citer que quelques-unes.

M. Jerman (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.22).

J'ajouterai deux points, à titre national, concernant la Conférence du désarmement à Genève, comme indiqué précédemment, une instance internationale unique pour les négociations sur le désarmement.

La Slovénie regrette de ne pas avoir pu participer aux travaux de la Conférence cette année en raison de sa décision sans précédent de ne pas autoriser les États observateurs à participer à ses travaux. La Slovénie espère que la Conférence sera plus inclusive l'année prochaine.

En outre, la Slovénie estime qu'il est possible d'élargir le nombre de membres de la Conférence. L'arrivée de nouveaux membres insufflerait de nouvelles idées à la Conférence. La nomination d'un coordonnateur spécial chargé de l'élargissement du Conseil de sécurité serait un pas dans la bonne direction et apporterait des avantages à l'ensemble des membres et des non membres.

Le reste de la présente déclaration sera disponible en ligne.

M. Kmentt (Autriche) (*parle en anglais*) : À une époque où les tensions sont fortes et où la paix et la sécurité internationales sont menacées, les traités multilatéraux et les structures de coopération dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération sont plus nécessaires que jamais. Ils sont indispensables pour maintenir le dialogue, instaurer la confiance et contrer la dynamique de la course aux armements. Ils jouent également un rôle crucial dans la prévention des malentendus et des erreurs d'appréciation, en évitant les conséquences catastrophiques possibles des conflits armés et en sauvegardant les principes du droit international humanitaire et de la protection des civils.

Aujourd'hui, les tensions mondiales sont vives, des conflits apparaissent et réapparaissent et les risques géopolitiques globaux sont élevés. En outre, nous devons nous adapter à de nouveaux défis et à des circonstances changeantes dans le domaine du désarmement en raison des innovations scientifiques et techniques, mais également du rôle et de l'influence de nouveaux acteurs. Dans ce contexte, nous avons besoin de toute urgence de structures multilatérales de coopération qui soient à la fois efficaces et flexibles, et qui conduisent à des progrès dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Malheureusement, dans son état actuel, ce que nous appelons le mécanisme de désarmement n'est ni efficace ni flexible, et ne ressemble certainement pas à un mécanisme. Il reflète les tensions géopolitiques actuelles et la volonté de moins en moins présente chez certains acteurs de chercher des solutions multilatérales constructives.

Cela ne concerne pas seulement l'impasse dans laquelle se trouve depuis longtemps la Conférence du désarmement, qui n'a produit aucun travail de fond depuis la négociation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mais s'étend également à un large éventail d'instruments pour lesquels les travaux sont au point mort. Bien qu'il s'agisse de la principale difficulté dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous constatons des problèmes similaires dans la plupart des autres instances sur le désarmement, la non-prolifération et le contrôle des exportations.

Nous sommes préoccupés par les approches problématiques du principe de consensus. Ce principe, lorsqu'il est appliqué de bonne foi, doit nous guider dans la recherche de solutions et de résultats acceptables pour tous. Trop souvent, le consensus est utilisé de manière abusive à des fins de manœuvres procédurales, pour empêcher les échanges de fond et le travail productif, ou pour bloquer sa prise en compte dans les documents. Ainsi, la règle du consensus reflète une mentalité de veto, ce qui nuit fondamentalement à la coopération multilatérale.

Dans le même temps, nous observons la participation active d'un nombre croissant d'États de différentes régions. La multiplication des points de vue et des préoccupations légitimes sur la sécurité et l'aide humanitaire se heurte à une vision du monde dépassée de certains pays, ce qui est contraire à l'esprit de l'Assemblée générale et de l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble. La crise concerne également les tentatives visant à limiter la participation de la société civile, du monde universitaire et d'autres parties prenantes. Une participation plus large des parties prenantes permet d'obtenir de bien meilleurs résultats. Notre mécanisme de désarmement a également trop souvent omis d'inclure les communautés affectées, les victimes et les personnes rescapées. Notre domaine de travail exige un élargissement du discours et l'inclusion de différentes parties prenantes. Nous devons être conscients que ces tentatives de restriction naissent d'une volonté d'empêcher le contrôle et d'entraver le débat et le progrès.

L'Autriche salue et soutient tous les efforts visant à faire évoluer cette situation et à revitaliser nos différents instruments et instances sur le désarmement. Toutefois, nous devons souligner que les approches disjointes ne sont pas suffisantes pour faire face à l'ampleur des problèmes qui se posent. Il convient de lancer des discussions sur une réforme plus ambitieuse, et nous nous félicitons de la recommandation du Secrétaire général à cet égard en ce qui concerne le Nouvel Agenda pour la paix. L'Autriche reste convaincue qu'il est dans l'intérêt vital de la sécurité de tous de renforcer nos institutions, de nous en tenir fermement à nos normes établies, de mettre pleinement en œuvre nos obligations conventionnelles et de continuer à façonner le futur régime multilatéral de désarmement. Il est important que tous les États engagés dans le multilatéralisme se donnent la main. En ces temps difficiles, nous ne devons pas oublier que le désarmement multilatéral est un engagement à long terme et un objectif central des Nations Unies depuis la création de l'Organisation.

Nous tenons également à souligner que l'égalité des sexes et la participation pleine, effective et significative des femmes aux instances sur le désarmement et la non-prolifération, ainsi qu'une plus grande attention portée aux incidences spécifiques au genre dans nos travaux, sont toujours une préoccupation majeure pour nous. Nous souscrivons donc pleinement à la déclaration commune sur cette question faite par le représentant de l'Irlande (voir A/C.1/78/PV.22).

Enfin, l'Autriche s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne (voir A/C.1/78/PV.22).

M. Vidal (Chili) (*parle en espagnol*) : Le Chili s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés et à la déclaration sur l'égalité des sexes et le désarmement faite par le représentant de l'Irlande (voir A/C.1/78/PV.22).

À cette occasion, nous voudrions mettre l'accent sur les questions liées au genre, et nous serons brefs.

Nous accueillons favorablement les textes fondés sur l'égalité et la parité des sexes et qui promeuvent les droits humains des femmes, des filles et des personnes dissidentes dans les instances multilatérales et les organisations internationales, ainsi que les textes qui prennent en compte les questions de genre dans les négociations.

Nous soulignons que les menaces posées par le désarmement et les armes nucléaires peuvent avoir un impact différencié sur les femmes et les filles, et nous exhortons donc les États Membres à mieux appréhender les effets négatifs de la violence armée résultant de ce groupe et liée à celui-ci.

Nous devons rappeler que les références aux questions d'égalité des sexes sont essentielles et basées sur les mandats existants des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la sécurité internationale. Nous devons faire en sorte que ce processus soit inclusif, équitable et efficace en matière de genre.

Nous saluons les engagements et les recommandations formulés dans diverses résolutions concernant le genre, la diversité et l'inclusion. Nous nous félicitons des expériences partagées au sein de la Première Commission pour assurer une perspective de genre dans les politiques et initiatives de désarmement et de sécurité internationale.

M^{me} Thomas Ramírez (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.22).

Cuba appuie sans réserve le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du multilatéralisme en tant que principe de base et seule approche efficace pour mener des négociations internationales sur le désarmement et la non-prolifération.

Nous soutenons les travaux des mécanismes de désarmement de l'Organisation. Nous attirons l'attention sur la nécessité de préserver les accords existants en matière de désarmement et de réglementation des armements et d'approfondir la coopération internationale, afin de garantir leur strict respect et de renforcer les négociations multilatérales. Nous nous opposons à toute tentative

visant à éroder l'architecture du désarmement, ou à affaiblir et mettre fin aux négociations multilatérales sur le sujet.

Les États Membres doivent renouveler leur engagement envers la Conférence du désarmement. Cuba soutient le mandat important de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale pour la négociation d'instruments juridiquement contraignants en matière de désarmement. Il est maintenant urgent qu'elle remplisse sa mission, qui consiste à garantir sa pérennité, à protéger son règlement, ses procédures et ses pratiques, en particulier la méthode du consensus, qui constitue socle de ses activités. À cet égard, nous nous joignons au consensus en espérant qu'en 2023, la Conférence aura pu discuter de plusieurs questions importantes, notamment les zones exemptes d'armes nucléaires, le désarmement et la vérification nucléaires, ainsi que l'intelligence artificielle dans le domaine militaire, entre autres.

Toutefois, cela n'est pas suffisant. Nous ne pouvons nous contenter de dupliquer le mandat délibératif de la Commission du désarmement. Pour que le mécanisme de désarmement conçu lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement fonctionne correctement, chaque composante doit s'acquitter de sa fonction. La volonté politique qui a permis l'adoption d'un rapport annuel par consensus doit être portée à la prochaine session de la Conférence afin d'adopter d'urgence un programme de travail complet, équilibré et orienté vers la négociation qui répond aux exigences de paix et de stabilité dans le monde d'aujourd'hui.

La capacité de la Conférence à apporter une contribution décisive à l'objectif de désarmement général et complet, à commencer par le désarmement nucléaire, dépendra de la volonté politique de tous ses États Membres. La Conférence a prouvé sa capacité à négocier simultanément plusieurs textes. Nous devons le faire d'urgence, en vue de parvenir à un instrument juridiquement contraignant pour prévenir une course aux armements dans l'espace, à un instrument distinct pour fournir des garanties de sécurité aux États qui, comme Cuba, ne possèdent pas d'armes nucléaires, et à un troisième instrument pour interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs de même nature.

Nous nous félicitons que la reprise des travaux de fond de la Commission en 2022 ait permis de renouer avec le débat au sein de cet organe délibérant spécialisé dans le domaine des mécanismes de désarmement. Nous saluons l'adoption par la Commission du désarmement, à l'issue de son cycle d'examen cette année, de recommandations

sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Nous demandons à la Commission de se mettre d'accord sur des recommandations concernant le désarmement nucléaire, qui demeure la priorité en matière de désarmement. Cuba continuera de promouvoir le maintien et le renforcement des mécanismes de désarmement, dans le strict respect du multilatéralisme, ainsi que des buts et des principes consacrés par la Charte des Nations Unies et le droit international.

M. Molla (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Le Bangladesh s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.22). Nous souhaitons faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

Le Bangladesh est un ardent partisan du multilatéralisme dans la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet. Compte tenu des défis complexes en matière de sécurité dans le monde d'aujourd'hui, nous reconnaissons qu'il n'y a pas d'alternative à la coopération multilatérale. Notre objectif commun consiste à renforcer l'efficacité du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Nous réaffirmons notre engagement indéfectible en faveur des travaux des trois instances du mécanisme multilatéral pour le désarmement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement, qui se renforcent mutuellement. En tant que communauté mondiale, nous avons le devoir collectif de préserver leur centralité et leur légitimité afin de garantir que ces instances restent pertinentes et produisent des résultats conformes aux mandats qui leur ont été confiés. Ces mécanismes ont permis de mettre en place des traités historiques et des cadres normatifs grâce aux procédures établies. Nous saluons l'appui constant fourni à cet égard par le Secrétaire général et la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

Nous sommes profondément préoccupés par l'érosion du système multilatéral basé sur des règles, dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Le Bangladesh considère que le principal obstacle est l'absence de volonté politique affichée par certains États, notamment en matière de désarmement nucléaire. Comme de nombreuses autres délégations, nous sommes profondément frustrés et préoccupés par la paralysie prolongée de la Conférence du désarmement, l'unique instance de négociation dans le domaine du désarmement. Nous ne pouvons plus nous permettre d'être pris dans la boucle sans fin de la répétition d'activités passées qui n'ont pas réussi à nous rapprocher d'un accord sur un programme de travail. Il est impératif de

comprendre que cette impasse persistante est absolument insoutenable. Non seulement elle nuit gravement à la crédibilité de la Conférence, mais elle constitue également une menace croissante pour sa pertinence et sa stature au sein de la communauté internationale. Nous devons agir avec détermination pour rompre ce cycle d'immobilisme.

Le Bangladesh se félicite de la reprise des travaux de la Commission du désarmement en 2022 et, en particulier, de l'adoption de recommandations visant à promouvoir l'application de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Il est néanmoins regrettable que la Commission n'ait pas pu parvenir à un consensus sur un point crucial de l'ordre du jour intitulé « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ». Nous attendons avec intérêt le nouveau cycle de la Commission, qui débutera avec la session de 2024, et espérons sincèrement qu'elle pourra s'acquitter de son mandat en adoptant des recommandations de fond convenues d'un commun accord au cours de cette période.

Le Bangladesh plaide en faveur d'une Première Commission plus ciblée et plus efficace, consacrée à la non-prolifération et au désarmement, en réduisant au minimum les redondances et les doubles emplois. Nous soulignons l'importance d'une révision complète des méthodes de travail de la Commission dans le but d'optimiser son efficacité et sa pertinence. Nous saluons les travaux de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et le félicitons pour ses recherches indépendantes de grande qualité et ses discussions opportunes sur les questions relevant du domaine du désarmement. Nous nous félicitons également des ressources d'apprentissage utiles conçues par le Bureau des affaires de désarmement.

Dans le domaine du désarmement, la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles constituent une priorité essentielle pour le Bangladesh. Nous nous joignons à l'appel en faveur d'une participation véritable des femmes, dans des conditions d'égalité, aux différentes instances et initiatives de désarmement. Nous nous associons donc à la déclaration commune faite par le représentant de l'Irlande à cet égard (voir A/C.1/78/PV.22).

Enfin, nous réaffirmons notre appui à la convocation, dans les meilleurs délais, de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous pensons qu'il s'agira, pour les États Membres, d'une nouvelle occasion de démontrer leur volonté collective de renforcer l'ensemble des mécanismes de désarmement.

M^{me} Seong-Mee Yoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Face aux défis multidimensionnels croissants de l'environnement sécuritaire international actuel, le triptyque des mécanismes de désarmement, à savoir la Première Commission, la Conférence du désarmement et les pays en développement, est plus pertinent et crucial que jamais. Pourtant, la pertinence de la Conférence est mise à l'épreuve. L'année dernière, nous avons assisté à la rupture regrettable de la tradition d'adoption par consensus du projet de résolution de la Conférence. Cette année ne fait pas exception. La Conférence n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur la création de commissions *ad hoc* ni sur l'approbation des observateurs, et aucune négociation sur des questions de fond n'a eu lieu depuis deux décennies.

Malgré ce contexte défavorable, les présidences de la Conférence ont manifestement œuvré pour la préserver. Nous apprécions leurs efforts pour organiser des sessions thématiques sur des questions clés, notamment le désarmement nucléaire, la réduction des risques nucléaires, un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, ainsi que la prise en compte des questions de genre et des questions liées à la jeunesse. En particulier, le séminaire-retraite organisé conjointement par les présidences française et allemande a offert des perspectives utiles pour la revitalisation de la Conférence. Ces efforts sont en effet conformes au paragraphe 10 du document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (Résolution S-10/2), qui s'est tenue en 1978, et qui établit ce qui suit :

« Si le facteur décisif pour la mise en œuvre de mesures authentiques de désarmement est la "volonté politique" des États, plus particulièrement des États dotés d'armes nucléaires, un mécanisme international conçu pour traiter des problèmes du désarmement sous ses divers aspects et fonctionnant de façon efficace peut également jouer un rôle important. »

Le rapport annuel n'a pas pleinement rendu compte de cette évolution importante de la Conférence, en raison de la volonté de certains États Membres de se limiter au strict minimum. En tant qu'État Membre de la Conférence et de l'Organisation des Nations Unies, la République de Corée est fermement convaincue que les États Membres des Nations Unies qui soutiennent le budget annuel de la Conférence méritent d'être mieux informés grâce à un rapport plus détaillé.

La République de Corée estime que la prochaine étape logique pour la Conférence est d'entamer les négociations attendues depuis longtemps, conformément au mandat

Shannon de 1995, afin de conclure le traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. Nous remercions également les États-Unis d'avoir présenté le projet de résolution A/C.1/78/L.51/Rev.1 sur l'interdiction de l'utilisation d'armes radiologiques. Nous pensons que le projet de résolution peut contribuer à revigorer la Conférence au moyen de négociations autour des questions concrètes sur lesquelles les États Membres sont susceptibles de s'entendre.

La République de Corée salue le rôle actif de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) pour sa contribution à la recherche approfondie sur un large éventail de questions liées au désarmement, notamment en incluant des questions émergentes, telles que la sécurité spatiale, l'intelligence artificielle et la cybersécurité. Nous poursuivrons notre partenariat avec l'UNIDIR en soutenant le lancement du portail de la sécurité spatiale et du lexique pour la sécurité spatiale, ainsi qu'en parrainant son programme de mobilisation des jeunes.

La République de Corée est pleinement attachée aux travaux de la Commission, qui est le seul et unique organe délibérant chargé de soumettre des recommandations à l'Assemblée générale. À cet égard, ma délégation se réjouit que la Commission soit parvenue, au début de cette année, à aboutir à un résultat consensuel sur les questions relatives aux activités spatiales. Bien qu'il soit regrettable que la Commission n'ait pas été en mesure d'émettre des recommandations sur les questions nucléaires par consensus, nous nous attendons à ce qu'elle continue à jouer un rôle crucial en facilitant le partage de points de vue entre les États Membres et en aboutissant à des résultats concrets sur les questions de désarmement.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de premier plan dans le traitement des questions de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, ainsi que des questions relatives à la paix internationale et à la sécurité mondiale, comme cela a été prévu lors de la création de l'Organisation. Le renforcement des régimes de maîtrise des armements existants et l'élaboration de nouveaux régimes devraient se faire soit dans le cadre des mécanismes conventionnels existants, soit dans le cadre du mécanisme de désarmement des Nations Unies. Seul ce principe peut garantir un véritable multilatéralisme en matière de désarmement et prendre en compte les intérêts de toutes les parties concernées en matière de sécurité. Nous devons intensifier les travaux progressifs et constructifs de tous les maillons de la triade du désarmement, à savoir la Première Commission, la Commission du désarmement et la Conférence du désarmement. À cette fin, les États Membres doivent respecter strictement les

mandats et les règlements intérieurs de ces structures. Ils doivent également s'abstenir de toute politisation, qui nuit gravement à la recherche de solutions consensuelles aux problèmes urgents que constituent la maîtrise des armements, le désarmement et la non-prolifération.

À cet égard, les tentatives actuelles des pays occidentaux de saper les instances multilatérales sur le désarmement et d'utiliser l'Organisation des Nations Unies pour servir leurs propres ambitions sans tenir compte des intérêts des autres États Membres, en particulier des pays en développement, requièrent une attention particulière de la part de la communauté internationale. Les pays occidentaux continuent de politiser les activités de la Première Commission, de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement. Ils appellent ouvertement à réviser l'architecture actuelle de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération, fondée sur les normes et les principes du droit international, en la remplaçant par des règles non contraignantes qui ne feraient qu'accroître la prédominance d'un groupe d'États. Nous considérons que de telles mesures sont absolument inacceptables, car elles conduisent à des confrontations et à des divisions au sein de la communauté internationale, ainsi qu'à des tensions accrues et à une perte de confiance. Elles détournent également l'attention des véritables enjeux de sécurité internationale. De telles mesures affaiblissent davantage le système juridique international existant dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. Elles portent atteinte à la sécurité internationale en général et rendent impossible tout progrès sur la voie d'un désarmement complet et général.

Les activités de la Conférence illustrent clairement les tendances destructrices que je viens de mentionner. En violation du mandat de la Conférence, les États occidentaux utilisent cette instance pour régler des comptes politiques et consolider leurs priorités dans le programme de désarmement. Des tentatives sont faites pour introduire dans la Conférence des questions qui ne sont pas directement liées à son mandat ou à son ordre du jour. La raison de cet état de fait ne réside pas dans les principes des travaux de la Conférence, mais dans la réticence des collègues occidentaux à s'engager dans la mise en œuvre des tâches confiées à cette instance conformément aux décisions de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, à savoir la négociation d'instruments internationaux juridiquement contraignants sur la maîtrise des armements et le désarmement. C'est ce qui explique le manque d'efficacité de la Conférence.

La Russie poursuivra ses efforts pour améliorer l'efficacité et la cohérence du mécanisme international de l'ONU. Il est important de s'opposer à toute tentative

de révision de ce mécanisme. Les travaux de la Première Commission, de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement doivent être axés sur les résultats et menés dans le plein respect de la Charte des Nations Unies, ainsi que d'autres normes du droit international et des pouvoirs qui leur ont été conférés. Les idées visant à réformer les méthodes de travail et le règlement intérieur des instances des Nations Unies chargées du désarmement sont contre-productives. Nous aimerions rappeler la pertinence de l'initiative russe présentée en mars 2016, qui vise à mettre fin aux 20 années de stagnation dans les travaux de négociation de la Conférence.

Nous renouvelons notre appel à entamer l'élaboration d'une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique, ce qui permettrait de sortir de la stagnation et de lancer le processus de négociation au sein de la Conférence, conformément au mandat existant. Le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, présenté par la Chine et la Russie, demeure à l'ordre du jour de la Conférence. La conclusion d'un accord sur ce document ou de tout autre accord basé sur ce document revêt une importance fondamentale pour la sécurité internationale. Nous sommes convaincus que la Conférence, seule instance de négociation dans le domaine du désarmement, peut apporter une contribution digne de ce nom à la normalisation de la situation internationale en matière de sécurité et au renforcement de la confiance entre les États.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La République islamique d'Iran présente ses sincères condoléances et exprime sa sympathie inébranlable au peuple opprimé de Palestine. Nous condamnons fermement la poursuite des atrocités odieuses commises à Gaza par le régime israélien et l'inaction de la communauté internationale face à cette barbarie.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.22).

La communauté internationale doit réaffirmer l'importance de la diplomatie multilatérale dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération. Nous sommes convaincus que les armes nucléaires constituent une menace existentielle sérieuse pour l'humanité. C'est pourquoi il est impératif que les pays restent attachés à l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires. Dans ce contexte, il est crucial de souligner que le régime illégal

d'Israël a émis des menaces nucléaires contre l'Iran. En outre, le désarmement nucléaire doit être poursuivi par des moyens vérifiables, irréversibles et transparents, et tous les États dotés d'armes nucléaires et leurs partisans doivent honorer leurs obligations juridiques.

Malheureusement, le mécanisme de désarmement des Nations Unies, notamment la Conférence du désarmement, a été entravé par un manque flagrant de véritable volonté politique de la part de certains États dotés d'armes nucléaires et de ceux qui les soutiennent. Le manque durable de progrès en matière de désarmement nucléaire, illustré par les échecs des Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015 et 2022, constitue un obstacle important au cadre mondial de non-prolifération et de désarmement.

Dans ce contexte, il est impératif de sauvegarder et de renforcer les traités et accords existants, de faire respecter la norme contre les essais, la prolifération et l'utilisation d'armes nucléaires, et de travailler à l'élimination du rôle des armes nucléaires. En outre, nous devons promouvoir des mesures vérifiables et irréversibles, ainsi que le désarmement des armes chimiques et biologiques. Nous devons explorer et saisir toutes les occasions de revitaliser l'architecture et les mécanismes de désarmement des Nations Unies, afin de tracer la voie vers l'élimination totale des armes de destruction massive aux niveaux mondial et régional. La lutte contre la menace que représentent les armes de destruction massive du régime israélien et les menaces qui y sont liées devrait être une priorité absolue à cet égard.

En ce qui concerne plus particulièrement le mécanisme de désarmement des Nations Unies, il est essentiel de renforcer le rôle et le mandat de la Conférence, seul organe multilatéral de négociation en matière de désarmement. La Conférence doit reprendre ses travaux de fond et, surtout, entamer des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires. Nous saluons le rôle majeur qu'a joué le Mouvement des pays non alignés lors des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement.

La Conférence doit adopter un programme de travail qui ravive son efficacité, en encourageant son rôle d'organe de négociation et en empêchant les tentatives de la réduire à un simple mécanisme de délibération. Pour sortir de l'impasse qui entrave depuis longtemps l'efficacité de la Conférence, il incombe à tous ses membres, en particulier aux États dotés d'armes nucléaires, de faire preuve de la volonté politique nécessaire et de respecter leur engagement en faveur du désarmement nucléaire. Il

est essentiel de sortir de cette impasse sans compromettre le mandat de la Conférence.

Au sein de la Première Commission, les votes négatifs constants des États-Unis et d'Israël nuisent à la pratique fondamentale de la prise de décision consensuelle et illustrent une approche regrettablement clivante en matière de désarmement. La priorité absolue du mécanisme de désarmement devrait être de parvenir à un consensus, plutôt que de se plonger dans des questions qui divisent. En outre, les rapports arbitraires des États-Unis sur le respect des accords et des engagements en matière de maîtrise des armements, de non-prolifération et de désarmement devraient non seulement cesser, mais également rejetés. En effet, ils sapent l'autorité des organisations et des instruments internationaux concernés. Les États-Unis devraient se conformer à leurs obligations légales en délivrant sans délai des visas pour les représentants des États Membres.

Enfin, la composition du Bureau des affaires de désarmement devrait refléter une représentation équitable de la communauté internationale. Nous attachons une grande importance aux programmes de bourses d'études des Nations Unies sur les procédures de désarmement.

En conclusion, nous soulignons l'importance cruciale de la diplomatie multilatérale dans les efforts de désarmement et de non-prolifération, et nous appelons toutes les nations à faire preuve de la volonté politique nécessaire pour progresser vers un monde libéré de la menace des armes nucléaires.

M^{me} Greve (Suisse) : Je souhaite relever trois points concernant le mécanisme de désarmement.

Dans son Nouvel Agenda pour la Paix, le Secrétaire général souligne la nécessité de renforcer le mécanisme de désarmement établi par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale dévolue au désarmement, y compris la Conférence du désarmement et la Commission du désarmement. Nous partageons pleinement cette considération, au regard du fait que les différentes instances composant ce mécanisme peinent à fournir une réponse à nombre de défis en matière de sécurité internationale et de désarmement.

Les blocages affectant la Conférence du désarmement constituent une source de préoccupation particulière. Cette enceinte n'a plus été en mesure, depuis maintenant plus de 25 ans, d'adopter et de mettre en œuvre un programme de travail, et d'avancer sur les questions de fond. Si nous continuons d'espérer que la Conférence du désarmement sera en mesure de surmonter les blocages qui l'affectent, rien ne laisse supposer qu'elle prend cette direction. Au contraire,

pour la première fois cette année, la Conférence du désarmement a été dans l'incapacité de s'accorder sur la participation d'États non membres à ses travaux. Cette situation est d'autant moins acceptable que la Conférence a à son ordre du jour un nombre de sujets qui concernent directement l'ensemble des États Membres de l'ONU.

Nous estimons par ailleurs qu'il y a matière à réfléchir à l'articulation entre les différentes composantes du mécanisme de désarmement afin de définir si celle-ci fonctionne de manière optimale ou si des retouches ou modifications devraient y être apportées. Comme le Secrétaire général l'a souligné, ceci est essentiel afin de « dégager progressivement un consensus sur l'évolution des priorités en matière de désarmement, d'examiner les progrès scientifiques et techniques et leur incidence potentielle sur le désarmement et la sécurité internationale, et de formuler des recommandations à ce sujet. »

Dans ce contexte, il conviendrait notamment d'évaluer si les activités et rôles de ses différentes composantes sont complémentaires, et si elles interagissent comme stipulé dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement (résolution S/10-2). Ce document indique notamment que la Conférence du désarmement doit prendre en compte les recommandations formulées à son endroit par l'Assemblée générale dans l'élaboration de son ordre du jour, une disposition que nous invitons la Conférence à mettre pleinement en œuvre.

Au regard de ces considérations, il nous semblerait opportun de mettre en place à terme un processus permettant de conduire une évaluation en profondeur du fonctionnement du mécanisme de désarmement. Nous sommes ouverts concernant la forme que devrait prendre un tel exercice ou le cadre institutionnel dans lequel il devrait s'inscrire. Nous notons par ailleurs que tout organe ou mécanisme devrait faire l'objet d'une évaluation régulière quant à son fonctionnement. Une telle approche permettrait d'identifier les modifications nécessaires aux processus et structures existants et la manière la plus appropriée de les réaliser de manière sereine.

M. Bencini (Italie) (*parle en anglais*) : L'Italie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Union européenne et à celle faite par le représentant de l'Irlande sur le genre, au nom d'un groupe de pays (voir A/C.1/78/PV.22).

Je voudrais formuler les observations suivantes à titre national.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration des conditions de sécurité et l'érosion continue du dispositif international de maîtrise des armements, de

désarmement et de non-prolifération. L'invasion brutale de l'Ukraine par la Russie a encore exacerbé cette situation.

L'Italie estime que rien ne saurait se substituer au système multilatéral si nous voulons nous attaquer efficacement aux problèmes mondiaux actuels, y compris ceux de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération. L'Italie demeure résolument engagée dans la protection et le renforcement de l'architecture multilatérale du désarmement et de tous les traités et conventions connexes, en vue de leur ratification universelle. Nous saluons le débat sur la revitalisation et le renforcement du mécanisme de désarmement et soutenons la convocation, au moment opportun et selon des modalités à définir, d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

S'il n'est pas réaliste, à l'heure actuelle, de se lancer dans une vaste restructuration du mécanisme de désarmement, nous pensons que nous devrions au moins commencer à discuter de la faisabilité de certaines idées afin que, le moment venu, nous soyons prêts si nous acceptons de les mettre en œuvre.

L'Italie estime que nous devrions d'abord viser à harmoniser et à rationaliser l'ensemble du mécanisme de désarmement. Pour commencer, nous devrions examiner les mandats respectifs de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement, et les réviser en conséquence afin de créer un système cohérent, tout en gardant à l'esprit leur nature différente en tant qu'organe de négociation et organe de délibération, respectivement.

Nous sommes favorables à une plus grande interaction entre l'Assemblée générale, la Première Commission et la Conférence du désarmement. La Conférence devrait prendre pleinement et sérieusement en considération les recommandations émanant de l'Assemblée générale. D'autre part, l'Assemblée générale devrait accorder plus d'attention et de considération aux rapports de la Conférence. Le président de la Première Commission et les présidents des différents groupes de travail à composition non limitée et des groupes d'experts gouvernementaux pourraient informer la Conférence des travaux de leurs organes respectifs lors de séances interactives. De plus, chaque organe de désarmement devrait interagir davantage et de manière plus efficace avec le reste du système des Nations Unies, mais également avec la société civile et le secteur privé.

L'Italie tient à souligner la gravité des difficultés financières qui touchent les conventions sur le désarmement et entravent le bon fonctionnement des mécanismes de désarmement. Bien que nous soyons ouverts à toute nouvelle proposition ou mesure visant à garantir une gestion financièrement saine, nous pensons que la seule option durable

consiste à s'attaquer au problème du défaut de paiement. Tant qu'il y aura des arriérés, les problèmes financiers persisteront. Nous appelons les États à payer leurs cotisations à temps et dans leur intégralité, car il s'agit d'une obligation légale, et à régler dans les meilleurs délais toutes les dettes impayées auprès des instruments concernés.

Dans tous ces domaines, l'Italie estime que le mécanisme de désarmement aura beaucoup à gagner d'un renforcement des échanges avec la société civile. L'Italie soutient des politiques et des approches qui permettent la pleine autonomisation des femmes et qui tiennent compte des répercussions spécifiques de la violence armée sur les femmes, en les incluant dans les négociations de désarmement et les programmes de consolidation de la paix.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada soutient fermement le multilatéralisme et l'ordre international fondé sur des règles, qui sont fondamentaux pour la paix et la sécurité internationales. Le Canada est profondément troublé par le mépris flagrant des règles les plus fondamentales du droit international, notamment l'interdiction du recours à la force énoncée dans la Charte des Nations Unies, et par le manque de respect du droit humanitaire international par la Russie en Ukraine. De même, le Canada est préoccupé par les tentatives de certains États d'éroder les instruments internationaux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération. Nous appelons la Russie à revenir sur sa prétendue suspension du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs (Nouveau Traité START), ainsi que sur les mesures prises pour retirer sa ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est impératif de reprendre la pleine application du Nouveau Traité START, et nous demandons instamment à la Russie d'accepter l'invitation des États-Unis à engager des pourparlers en vue de conclure un traité de suivi avant l'expiration du Nouveau Traité START en 2026. Le Canada appelle également la Chine à travailler avec la Russie et les États-Unis à la réduction des stocks mondiaux d'armes nucléaires et à la reconstruction de l'architecture mondiale du désarmement.

Après trois décennies d'impasse, il est crucial de revitaliser la Conférence. Son échec sur plusieurs fronts remet gravement en question la capacité de l'Organisation à s'acquitter de son mandat. Il s'agit notamment de l'incapacité à se mettre d'accord sur un programme de travail, à accepter des États observateurs cette année, à mettre à jour son règlement intérieur pour y inclure les hommes et les femmes et à tenir des discussions formelles en séance plénière sur la revitalisation de l'organe. Si la Conférence ne parvient pas à trouver l'énergie nécessaire pour s'entendre

sur des questions procédurales de base, comment pourrait-elle négocier des instruments de désarmement de fond ?

Bien que la situation tendue en matière de sécurité internationale et le manque de volonté politique constituent des éléments clés qui bloquent les progrès de la Conférence, les méthodes de travail de la Conférence ont également contribué à l'impasse. Au fil du temps, certains États ont interprété le principe du consensus comme un droit de veto de chaque membre sur toute question de procédure ou de fond. Le consensus n'a jamais eu pour but de créer un veto de facto. L'ordre du jour de la Conférence a été interprété de manière très restrictive par certains États et n'a pas été mis à jour depuis des décennies. Par conséquent, la Conférence consacre un temps considérable à discuter des obstacles procéduraux plutôt que des questions de fond à la table des négociations.

Le Canada remercie les présidences française et allemande de la Conférence d'avoir organisé cette année un séminaire-retraite et des discussions plénières sur la revitalisation de la Conférence. Dans ce contexte, le rapport de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant la revitalisation de la Conférence propose aux États une série de petites avancées, de mesures importantes et de réformes majeures à envisager afin de revitaliser la Conférence. Un autre document proposant des changements constructifs a été déposé par les États-Unis et s'intitule « Pour une Conférence du désarmement plus efficace et plus efficiente ».

(l'orateur poursuit en français)

La Conférence du désarmement et la Commission du désarmement ont des mandats différents, mais en pratique, les fonctions de délibération et de négociation devraient se renforcer mutuellement. Il est utile d'examiner la meilleure façon d'y parvenir et nous nous félicitons de l'impulsion donnée par le Nouvel Agenda pour la paix du Secrétaire général.

En outre, l'ouverture de la Conférence du désarmement à tous les États intéressés devrait être envisagée, étant donné l'intérêt que tous les États portent aux questions de désarmement. Des questions telles que les armes conventionnelles, l'espace, l'intelligence artificielle et même les armes de destruction massive préoccupent tous les États, et pas seulement les membres de la Conférence du désarmement. La négociation de traités basés sur une large participation est une pratique multilatérale courante, et la composition limitée de la Conférence du désarmement n'est pas la norme. En effet, une participation plus large et inclusive reste une priorité canadienne essentielle, en particulier lorsqu'il s'agit

de renforcer et d'intégrer les perspectives de genre dans l'ensemble du mécanisme de désarmement. Nous continuons à demander la participation pleine, égale et significative des femmes dans tous les aspects du contrôle des armes, de la non-prolifération et du désarmement.

M. Turner (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis ont toujours considéré que les outils de désarmement à notre disposition commune étaient adéquats et appropriés. Nous pensons néanmoins qu'il est possible de les rendre plus efficaces. C'est pourquoi nous avons présenté quelques idées destinées à améliorer les méthodes de travail de la Conférence du désarmement sans modifier le règlement intérieur.

Dans le climat géopolitique actuel, où règnent tensions et concurrence, nous reconnaissons qu'il est difficile de réaliser des progrès rapides et substantiels. Cela dit, la situation actuelle n'est pas due au mécanisme de désarmement existant qui, en réalité, s'est montré aussi souple dans l'élaboration de formats créatifs pour faire face aux technologies émergentes qu'il l'a été dans le passé lors de la négociation de traités majeurs portant sur les armes chimiques et biologiques. Le problème est ailleurs.

Le monde d'aujourd'hui est caractérisé par le tumulte, la concurrence et les conflits potentiels entre des puissances changeantes, dans lequel le statu quo ante n'est plus tout à fait respecté. La mesure de la puissance se transforme également, passant d'un concept purement militaire à un concept plus intégré qui combine les prouesses économiques, technologiques et scientifiques. Nous devons faire face non seulement aux problèmes des armes nucléaires et classiques, mais également aux progrès techniques révolutionnaires susceptibles de redéfinir la guerre. Ce monde nouveau combine des éléments familiers et anciens avec des aspects nouveaux et inexplorés. Il est difficile de saisir les avantages, les inconvénients, les bienfaits et les dangers qui en découlent. Nous savons que les choses changent, parfois de manière spectaculaire, mais il est difficile de prédire exactement comment. De notre point de vue, cela justifie le maintien des structures actuelles tout en les réajustant aux nouvelles réalités et exigences.

Dans le même temps, certains de nos problèmes actuels vont bien au-delà des insuffisances de notre mécanisme de désarmement ou de la réticence d'un ou plusieurs États à s'engager dans des négociations spécifiques. Un pays, en particulier, agit comme un boulet de démolition, menaçant de faire s'effondrer tout le système de désarmement au nom de ses objectifs géopolitiques immédiats. En effet, ce pays tente de prendre en otage l'ensemble du système des Nations Unies et, avec lui, l'ordre multilatéral relatif à

la maîtrise des armements et au désarmement. J'évoque la détermination de la Russie l'année dernière à anéantir par des manœuvres procédurières ce qu'elle n'a pas réussi à obtenir par la diplomatie. Faute de pouvoir convaincre par la force de ses arguments, souvent dénués de fondement, la Russie tente d'exploiter le règlement intérieur pour freiner les avancées tout en échappant à la responsabilité des résultats. Il s'agit d'user et d'abuser du règlement intérieur pour contester chaque proposition, ainsi que les prérogatives des présidents, afin d'opposer un veto à tout ce avec quoi la Russie n'est pas explicitement d'accord.

Lors du récent Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Russie s'est entendue avec un ou deux autres pays pour empêcher la publication du rapport de procédure de la séance. Lors de la Conférence du désarmement, et plus particulièrement en 2022, la Russie a toujours insisté pour que les séances portant sur des sujets avec lesquels elle n'était pas d'accord se tiennent de manière informelle afin de les exclure des documents officiels. Lors de la récente séance du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, la Russie a bloqué le rapport de fond et le rapport de procédure de la séance. En effet, la Russie a tenté d'effacer l'existence même d'un processus qui a duré près de deux ans.

Nous avons compris la raison lorsque la Russie a fait circuler son dernier projet de résolution sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace seulement un ou deux jours après que le Royaume-Uni a fait circuler un projet de résolution sur la poursuite du processus du groupe de travail à composition non limitée soutenu par tant d'autres États. L'objectif de la Russie consiste à usurper et supplanter le processus du groupe de travail à composition non limitée, en orientant les discussions futures vers un résultat en sa faveur, à savoir un traité sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace. Le problème réside dans le fait que ce traité repose sur une idée fautive et une fiction absolue, comme la Russie l'a déjà démontré à plusieurs reprises, selon laquelle de telles armes n'existent pas.

Les États-Unis estiment que les nations doivent faire preuve d'une volonté minimale d'agir de bonne foi, notamment en cessant la pratique de plus en plus répandue consistant à proposer des amendements hostiles aux projets de résolution des autres États, si nous entendons faire bon usage du mécanisme de désarmement dont nous disposons. Imposer une censure à ceux qui ont un avis contraire ne permet pas de parvenir à un consensus sur la voie à suivre. Il n'est pas non plus approprié d'exclure la moitié de la population mondiale de ces discussions

importantes, et nous devrions faire pression activement pour que les femmes participent pleinement au mécanisme de désarmement. L'extorsion ne devrait pas avoir sa place dans nos institutions multilatérales, sous peine de détruire les outils dont nous aurons besoin demain.

Les États-Unis continueront à s'engager de manière réaliste et responsable, en défendant leurs intérêts et en écoutant les autres pays, dans le but de trouver un terrain d'entente qui nous permettra à tous d'aller de l'avant ensemble pour relever nos défis croissants et renforcer notre sécurité commune.

M. Sher (Inde) (*parle en anglais*) : L'Organisation des Nations Unies, conformément à la Charte des Nations Unies, joue un rôle de premier plan et assume une responsabilité primordiale en matière de paix et de sécurité internationales. L'Inde est fortement attachée au multilatéralisme et aux idéaux inscrits dans la Charte des Nations Unies. Nous avons besoin d'une ONU réformée et efficace si nous voulons qu'elle puisse s'acquitter de ses fonctions avec succès.

L'Inde accorde une grande importance aux travaux des mécanismes de désarmement des Nations Unies, tels qu'ils ont été définis lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Cette triade est composée de la Conférence du désarmement, de la Première Commission et de la Commission du désarmement, qui demeurent les instances idéales pour les délibérations et les négociations sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

L'Inde accorde une grande importance à la Conférence du désarmement, qui est l'unique instance mondiale de négociation sur le désarmement. La Conférence dispose du mandat, de la composition et des règles nécessaires pour négocier des instruments juridiquement contraignants au titre des principaux points de son ordre du jour. Comme nous le savons, malgré tous les efforts qu'elle déploie, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail au cours des dernières années. Nous pensons qu'au lieu de remettre en question la pertinence et l'efficacité de cet organe, les États doivent faire preuve de volonté politique et concentrer leurs efforts sur son mandat de négociation. Pour sa part, l'Inde a exprimé sa volonté et son engagement à travailler avec les autres États Membres sur tous les points essentiels de l'ordre du jour de la Conférence, y compris un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, sur la base du document CD/1299 et du mandat qu'il contient.

L'Inde se félicite que la Commission du désarmement ait pu adopter cette année des recommandations par consensus visant à promouvoir l'application de mesures de

transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Principal organe délibérant de l'Organisation des Nations Unies pour les questions de désarmement, la Commission joue un rôle important en tant que cadre de dialogue et de coopération, rassemblant l'ensemble des États Membres, un rôle qui ne saurait être sous-estimé. Elle a réalisé d'importantes avancées par le passé, ayant réussi à adopter plusieurs lignes directrices et recommandations majeures. L'Inde attache une grande importance aux travaux de la Commission et attend avec impatience les discussions qui commenceront l'année prochaine pour un nouveau cycle.

L'Inde attend également avec intérêt la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous considérons que ce pourrait être une occasion utile de faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre des mécanismes de désarmement et d'examiner les moyens de les renforcer davantage. L'Inde apprécie également à leur juste valeur les efforts importants et les publications de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement dans divers domaines. Le programme de bourses annuel de l'Inde dans les domaines du désarmement et de la sécurité internationale témoigne de l'importance que nous accordons à la promotion de l'éducation au désarmement. Au début de l'année, l'Inde a organisé la troisième édition du programme de bourses, auquel ont participé de jeunes diplomates en provenance de trente pays.

La Première Commission a été mandatée par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour traiter des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales. Il s'agit d'une plateforme importante qui rassemble tous les États Membres. Nous espérons que nos travaux cette année au sein de la Première Commission contribueront davantage au mécanisme de désarmement dans sa recherche de solutions collectives sur les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale. L'Inde est prête à contribuer à ce processus et à travailler avec les autres États Membres dans le cadre de notre effort collectif pour préserver la paix et la sécurité dans le monde.

M. Shen Jian (Chine) (*parle en chinois*) : La situation internationale en matière de sécurité connaît des évolutions profondes et complexes, certains pays contribuant à la compétition entre grandes puissances et à la confrontation entre blocs. Le mécanisme multilatéral de désarmement est soumis à une pression sans précédent et le système international de maîtrise des armements et de non-prolifération est confronté à de graves défis. La Conférence du désarmement traverse une impasse prolongée et les discussions au sein de la Commission du désarmement n'ont pas

abouti à des résultats notables. La volonté de parvenir à un consensus au sein de la Première Commission s'est encore affaiblie, tandis que des processus parallèles continuent de voir le jour. La première session du Comité préparatoire de la onzième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas permis de réaliser de véritables progrès, et la cinquième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques s'est achevée sans résultat.

Néanmoins, cette année, la Conférence a poursuivi les discussions de fond sur diverses questions de désarmement lors des sessions plénières et a adopté son rapport annuel par consensus. La Conférence a adopté par consensus cette année des recommandations sur les activités spatiales. La neuvième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction a adopté un document final. Les groupes d'experts gouvernementaux compétents dans le cadre des Nations Unies ont également obtenu des résultats positifs. La Chine se félicite de ces évolutions.

Depuis longtemps, le mécanisme multilatéral pour le désarmement et les mécanismes conventionnels pertinents jouent un rôle essentiel dans le maintien de la stabilité de l'ordre international en matière de sécurité, et dans la promotion des processus internationaux de maîtrise des armements et de non-prolifération. Dans les circonstances actuelles, le mécanisme multilatéral pour le désarmement devrait être renforcé plutôt qu'affaibli. Il est important de s'appuyer sur les expériences et les leçons tirées dans le domaine du désarmement au cours de l'année écoulée.

Il nous faut tout d'abord défendre une vision appropriée de la sécurité. Le mécanisme multilatéral pour le désarmement doit être un outil de promotion de la sécurité commune et non un champ de bataille pour une confrontation politique. Toutes les parties doivent défendre une vision de la sécurité commune, globale, coopérative et durable, respecter pleinement les préoccupations de tous les États en matière de sécurité, adopter une approche constructive et professionnelle, et sur la base de l'égalité, d'avantages mutuels et d'une coopération gagnant-gagnant, renforcer la communication, améliorer la confiance, dissiper les malentendus et forger un consensus afin de donner un nouvel élan à la revitalisation du mécanisme multilatéral de désarmement.

Deuxièmement, nous devons avoir une confiance absolue dans le mécanisme de désarmement existant. Le mécanisme dont nous disposons ne fonctionne pas en vase clos. Les problèmes actuels ne sont pas imputables

aux mécanismes eux-mêmes ni aux règlements intérieurs. Encore moins devrait-on accepter de remettre en cause le mécanisme existant ou d'en instaurer un nouveau. La Conférence du désarmement a adopté un programme de travail simplifié par consensus l'année dernière, tandis que la Commission du désarmement a progressé cette année sur le thème de l'espace extra-atmosphérique. Ces faits démontrent qu'il n'est pas impossible de briser l'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement. La solution consiste à défendre un véritable multilatéralisme, à faire preuve d'une volonté politique totale et à respecter les préoccupations légitimes de tous les États en matière de sécurité. Nous devons renforcer la confiance mutuelle, surmonter nos divergences par un dialogue sincère et tenter d'élargir le terrain d'entente dans un esprit de consensus. Dans le même temps, la communauté internationale doit s'opposer à toute approche sélective et intéressée, en défendant avec fermeté l'autorité du mécanisme multilatéral pour le désarmement.

Troisièmement, nous devons répondre activement aux nouvelles questions et aux nouveaux défis. À l'heure actuelle, les questions de sécurité traditionnelles et les nouveaux défis en matière de sécurité sont étroitement liés. Les technologies émergentes et leurs applications militaires ont de lourdes conséquences sur la sécurité stratégique mondiale. En conséquence, le champ d'application du désarmement multilatéral et de la maîtrise des armements s'élargit progressivement. Si le mécanisme multilatéral pour le désarmement doit travailler sur les questions traditionnelles, conformément à son mandat, il est également nécessaire d'évoluer et, sur la base de discussions approfondies et de consensus, d'aborder les nouvelles questions de sécurité au moments opportuns, afin de répondre correctement à toutes sortes de nouvelles menaces et de nouveaux défis.

Le Nouvel Agenda pour la paix, récemment publié par le Secrétaire général, revêt une grande importance, car il présente une nouvelle vision du désarmement. Cette initiative contribue au renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies comme principal acteur de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, et pour la revitalisation du processus multilatéral de désarmement. La Chine salue les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et le Secrétaire général. La Chine est prête à collaborer avec toutes les parties afin de travailler sans relâche pour préserver et renforcer le mécanisme multilatéral de désarmement et faire avancer les processus internationaux de maîtrise des armements et de désarmement.

M. Sarwani (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.22).

L'impasse dans laquelle se trouve le mécanisme multilatéral pour le désarmement est à la fois une cause et une conséquence de priorités stratégiques concurrentes, de la poursuite incessante du maintien d'avantages militaires, ainsi que de l'application de politiques discriminatoires par certains États. Actuellement, le niveau de confiance et de compréhension entre les États autour de la négociation des règles de maîtrise des armements est encore plus faible que durant la guerre froide. Des conflits faisant rage dans de nombreuses régions du monde, et dans un contexte d'envenimement de différends de longue date, l'environnement stratégique s'est encore détérioré. Il n'est pas surprenant que les États soient dans l'incapacité de négocier sur des questions qui concernent directement leur sécurité.

Le mécanisme de maîtrise des armements demeure toutefois solide dans sa conception, ses procédures et ses méthodes de travail. C'est en effet ce mécanisme qui a permis de conclure plusieurs traités historiques durant la guerre froide, lorsque les principes fondamentaux étaient respectés. Plusieurs appels de bonne volonté ont été lancés en faveur d'une redynamisation du mécanisme de désarmement. Ce discours sous-entend bien souvent que les méthodes de travail entraveraient l'élaboration d'un accord. Il s'agit là d'une vision pour le moins simpliste. Cette croyance tend à ignorer les intérêts de sécurité fondamentaux que les États sont tenus de défendre. La modification de nos pratiques de travail ne transformera pas les stratégies de sécurité nationale des États, sur la base de laquelle ils adoptent certaines positions. Le fait de rechercher une solution procédurale à un problème de sécurité majeur ne permettra donc pas de sortir de l'impasse. Il convient plutôt de procéder à un examen réaliste des besoins en matière de sécurité face à l'évaluation des menaces dans un environnement stratégique régional et mondial donné. Il est également essentiel de reconnaître le principe d'une sécurité égale et non diminuée pour tous les États.

En tant qu'unique organe multilatéral de négociation en matière de désarmement, la Conférence du désarmement fait partie intégrante du mécanisme de désarmement des Nations Unies, dont il constitue un élément essentiel. La force de la Conférence réside dans le fait que tous les États significatifs sur le plan militaire y participent sur un pied d'égalité, et soient en mesure de protéger leurs intérêts vitaux en matière de sécurité en vertu de la règle du consensus. Ces caractéristiques sont indispensables à toute instance traitant des questions de désarmement et de sécurité. Comme d'autres organes, la Conférence a été touchée par les dynamiques de l'environnement extérieur. Certains États continuent de s'opposer à l'ouverture de négociations concernant le désarmement nucléaire, le

déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique, les assurances négatives de sécurité, et même les propositions de nouveaux traités, simplement parce que de telles négociations contrarient leur stratégie. En revanche, certains de ces mêmes États défendent des propositions qui ne leur coûtent rien et sont intrinsèquement discriminatoires, qu'ils savent naturellement vouées à être rejetées par les États dont elles compromettent la sécurité.

Les défis auxquels est confronté le mécanisme de désarmement ne se limitent pas à la Conférence. La Première Commission, la Commission du désarmement et différents groupes de travail ont été confrontés à des obstacles similaires. La sortie de cette impasse dans le mécanisme multilatéral pour le désarmement demeure une tâche difficile. Toutefois, il serait encore plus contre-productif de chercher des options en dehors des instances établies, en particulier lorsque ces efforts sont engagés sur une base non consensuelle et sans la participation de toutes les parties prenantes. Le Pakistan appelle par conséquent au renouvellement d'un consensus sur la maîtrise des armements, ancré dans une adhésion fidèle et le respect du droit international, basé sur la non-discrimination, et centré sur les principes énoncés par la Charte des Nations Unies et la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le renouvellement du consensus sur la maîtrise des armements pourrait également être rendu possible par la convocation d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. La simple convocation d'une telle instance ne serait toutefois pas suffisante. Nous devons également tirer les leçons du passé. Nous devons examiner les raisons pour lesquelles les deuxième et troisième sessions extraordinaires n'ont pas connu le même succès que la première session extraordinaire. Les solutions partielles qui ne traitent qu'une partie des symptômes, et pas les causes, ont peu de chances de fonctionner. Toute nouvelle démarche doit se fonder sur le même postulat : le droit à une sécurité égale pour tous les pays, qu'ils soient conventionnels ou non, et à tous les niveaux, régional et mondial.

M. Floyd (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue en 1978, déploierait le fait qu'en dépit des efforts fournis par la communauté internationale, le mécanisme existant n'ait pas permis d'obtenir des résultats suffisants. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi que la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction avaient été ratifiés au cours

de la décennie précédente. Ainsi, que penseraient les négociateurs de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement en constatant que le mécanisme qu'ils ont créé n'a pas abouti à la conclusion de nouveaux traités depuis 1996 ?

Certes, la Commission du désarmement est parvenue depuis à des accords importants, et nous nous réjouissons qu'elle ait terminé son cycle de trois ans en parvenant, cette année, à des recommandations par consensus sur l'application de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Pour autant, malgré les efforts fournis par les présidences successives pour structurer son activité afin de renouer avec des négociations formelles, les travaux de la Conférence du désarmement n'ont pas tenu leurs promesses. La session de cette année a donné lieu à des discussions utiles, qui ont permis d'améliorer l'engagement des membres autour des questions de fond inscrites à l'ordre du jour. L'impasse concernant l'ouverture de nouvelles négociations demeure néanmoins. Nous regrettons également que la Conférence n'ait pas pu accueillir d'observateurs pour sa session de 2023, en raison de l'insistance de la Russie pour que les candidatures soient examinées une par une, contrairement à la pratique d'adoption de la liste complète qui a été rétablie par la présidence chinoise en 2022. Bien que la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement ait reconnu la commodité d'un organe de négociation à composition limitée, la légitimité continue de la Conférence repose sur sa transparence et son ouverture par rapport au reste des États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous espérons que cette situation ne se reproduira pas en 2024.

Bien que le mécanisme de désarmement soit loin d'être parfait, comme l'ensemble du système multilatéral, il s'agit du meilleur dont nous disposons. Si nous ne sommes pas parvenus à accomplir des progrès significatifs en matière de désarmement et de maîtrise des armements, ce n'est pas à cause du règlement intérieur de tel ou tel organe, ni parce qu'il se réunirait à New York ou à Genève, mais bien davantage en raison du climat de profonde méfiance qui règne entre les États, de la mauvaise foi de certaines délégations, d'une pratique abusive du consensus, ainsi que de notre incapacité collective à admettre notre intérêt commun à renforcer et à développer davantage l'architecture du désarmement, de la maîtrise des armements, et de la non-prolifération.

Le Royaume-Uni appuie, en principe, la tenue d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, afin de forger un nouveau consensus mondial sur le rôle que le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération

peuvent jouer pour appuyer la paix et la sécurité internationales au XXI^e siècle. Il s'agira de définir une vision large de ce que nous souhaitons collectivement réaliser, et finalement d'opérer une refonte du mécanisme au travers duquel nous ferons de cette vision une réalité. Cependant, il semble de notre point de vue que le moment auquel une telle session extraordinaire pourra atteindre cet objectif de manière réaliste ne soit pas encore venu.

D'ici là, nous continuons de nous féliciter des initiatives et propositions visant à rationaliser le mécanisme ainsi qu'à l'adapter à son objectif, tout en restant fidèles aux principes qui le sous-tendent. Le Groupe de travail sur le renforcement de la procédure d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a formulé d'excellentes et nombreuses propositions visant à améliorer l'efficacité, la coordination, la continuité et surtout la transparence ainsi que la responsabilité de la procédure d'examen, et nous espérons que ce travail pourra se poursuivre jusqu'à la fin de ce cycle d'examen.

Le Groupe de travail sur le renforcement de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, instauré par la neuvième Conférence des Parties chargée de l'examen de la Convention, a également d'ores et déjà progressé en direction de la mise en place d'un mécanisme de coopération et d'assistance internationales, ainsi que d'un mécanisme relatif aux innovations scientifiques et techniques, qui permettraient tous deux de renforcer cette Convention. Nous saluons par ailleurs l'initiative des présidences française et allemande de la Conférence, avec l'appui de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, visant à conférer un nouvel élan à la discussion de longue date concernant l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, en organisant un séminaire-retraite sur la redynamisation de la Conférence.

Nous appelons tous les États à continuer l'an prochain de s'investir de manière constructive et de bonne foi dans le mécanisme de désarmement, en visant l'objectif pour lequel il a été créé.

M^{me} Gohiwar Aryal (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/78/PV.22).

Les défis actuels en matière de sécurité justifient un multilatéralisme renforcé dans lequel tous les pays exécutent leurs obligations et s'engagent à œuvrer pour un monde plus sûr. Un mécanisme de désarmement solide et fonctionnel est essentiel pour nous guider dans les défis et les risques actuels résultant de l'intensification de la concurrence géopolitique.

Nous sommes gravement préoccupés par les progrès minimes réalisés dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. La persistance de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement compromet sa crédibilité et sa stabilité. Nous constatons que le manque de confiance et l'inaction s'étendent à la Commission du désarmement, aux Conférences des Parties chargées d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ainsi qu'à la Première Commission elle-même, avec un certain nombre de résolutions concurrentes. Si nous saluons le rapport de la Commission du désarmement sur la promotion de la transparence et des mesures de confiance dans l'espace extra-atmosphérique, nous déplorons l'absence de consensus au sein du Groupe de travail sur le désarmement nucléaire et la non-prolifération.

Nous considérons le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme la pierre angulaire du désarmement nucléaire, et nous attendons sa onzième Conférence d'examen avec beaucoup d'espoir et d'optimisme. En tant qu'États Membres, nous avons toujours la possibilité de prendre les décisions justes pour dépasser nos différends, renforcer la confiance et garantir que les mécanismes de désarmement accomplissent leurs missions.

Le Népal demeure un fervent partisan de l'architecture régionale de désarmement. À cet égard, le Népal reconnaît le rôle des Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement dans la promotion des priorités nationales, régionales et sous-régionales en matière de désarmement, en répondant aux besoins spécifiques des pays et en encourageant une coopération accrue. En tant qu'hôte de l'un des Centres régionaux des Nations Unies, le Népal atteste de leur contribution au renforcement de la confiance et des capacités, à la sensibilisation et à l'application des instruments de désarmement, ainsi que de leur capacité à contribuer à l'élaboration d'une approche régionale commune en matière de désarmement et de non-prolifération. Ils ont permis la création d'un lieu d'échange permanent pour favoriser le dialogue et l'échange d'idées et de pratiques exemplaires. Ces dialogues et discussions contribueront à terme aux efforts de désarmement à l'échelle mondiale. Les Centres régionaux devraient être renforcés, dotés des ressources nécessaires et développés en tant que dépositaires des meilleures pratiques en matière d'efforts de désarmement au niveau régional.

Depuis la fin des années 1980, le Népal, en partenariat avec le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, organise des réunions et un dialogue régionaux dans le cadre du Processus de Katmandou. Nous sommes déterminés à reprendre ce processus afin de favoriser la confiance et une

communauté de vues pour la paix et le désarmement dans la région et au-delà. Nous reconnaissons que le Centre ne dispose pas de ressources suffisantes pour mettre en œuvre les activités prescrites par l'Assemblée générale. Nous appelons donc tous les États Membres et les organisations non gouvernementales à verser des contributions volontaires au Centre afin d'assurer son bon fonctionnement.

Dans le cadre du groupe de questions intitulé « Mécanismes de désarmement », en tant que pays hôte, le Népal a soumis à l'examen de la Commission le projet de résolution A/C.1/78/L.22, sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique, comme il le fait chaque année. Nous remercions les États Membres qui ont accepté d'être cosignataires du projet de résolution, et invitons les autres à le faire. Nous sommes convaincus que toutes les délégations continueront de nous fournir un appui précieux aux fins de l'adoption par consensus de ce projet de résolution.

M. Lebbaz (Algérie) (*parle en anglais*) : Pour la seconde fois aujourd'hui, ma délégation réitère sa ferme condamnation des attaques des forces d'occupation contre la population civile palestinienne, qui subit des bombardements aveugles répétés, causant la mort de milliers d'innocents, dont une majorité d'enfants, de femmes et de personnes âgées. Nous demandons une fois de plus un cessez-le-feu immédiat, sans condition préalable.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.22).

Ma délégation souligne l'importance de préserver les accords de désarmement existants et les instances multilatérales traitant de la question du désarmement, qui incarnent les réalisations de la coopération internationale et des négociations multilatérales au cours des dernières décennies pour relever les défis auxquels l'humanité est confrontée. La recherche de solutions et d'accords dans le cadre du multilatéralisme, conformément à la Charte des Nations Unies, est le seul moyen durable de traiter les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

Les instances traitant de la question du désarmement offrent aux États la possibilité de se consulter et de coopérer avec d'autres États, et de résoudre les problèmes susceptibles de se poser dans le cadre des Nations Unies et conformément à sa Charte. Cela permettra de manière générale de promouvoir la coopération internationale, le règlement pacifique des différends, le dialogue et les mesures de confiance, contribuant ainsi à renforcer les relations multilatérales amicales entre les États et les peuples. Dans ce contexte, ma délégation souligne l'importance du mécanisme multilatéral

de désarmement qui comprend la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement, la Commission du désarmement, en tant qu'organe délibérant universel et organe subsidiaire de l'Assemblée générale, et la Première Commission.

Nous estimons qu'il est important de maintenir et de renforcer le rôle et le mandat de tous les mécanismes de désarmement des Nations Unies. Nous pensons que l'impasse dans laquelle se trouvent ces mécanismes est due à l'absence de la volonté politique nécessaire pour avancer sur la voie du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, plutôt qu'aux performances de ces mécanismes ou à leurs méthodes de travail et règles de procédure.

L'Algérie se félicite de la convocation de la session de fond de la Commission du désarmement en 2023 et de l'adoption du rapport 2023 de la Commission (A/78/42), qui comprend des recommandations visant à promouvoir l'application de mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Il convient de renforcer la volonté politique au sein de la Conférence qui, depuis plus de vingt-quatre ans, n'a pas été en mesure d'exécuter le mandat de négociation qui lui a été confié. C'est pourquoi nous appelons tous les membres de la Conférence à faciliter ses travaux en convenant d'un programme de travail équilibré et complet qui aborde tous les points de son ordre du jour, au premier rang duquel figure le désarmement nucléaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse.

Je rappelle aux membres que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à cinq minutes pour la première intervention et à trois minutes pour la seconde.

M. Fetz (Canada) (*parle en anglais*) : Le Canada souhaite réagir à quelques allégations partiales faites par certaines délégations au sujet du conflit qui se déroule au Moyen-Orient.

Le Canada condamne sans équivoque les attaques terroristes brutales perpétrées par le Hamas contre Israël. Rien ne peut justifier ces actes de terreur, ainsi que le meurtre, la mutilation et l'enlèvement de civils. Le Canada est aux côtés d'Israël et appuie pleinement le droit d'Israël de se défendre, conformément au droit international. Le Canada demande également la libération immédiate des personnes retenues en otage et exige que les otages et tous les civils soient traités avec humanité, conformément au droit international.

(*l'orateur poursuit en français*)

Nous sommes profondément préoccupés par la situation humanitaire à Gaza et son impact sur les civils. L'accès rapide et sans entrave de l'aide humanitaire aux civils est essentiel. Le Canada continuera d'appeler toutes les parties à protéger les civils et à respecter le droit international humanitaire. Le personnel et les installations sanitaires et humanitaires doivent être protégés en toutes circonstances. Le Canada appuie fermement les peuples israélien et palestinien dans leur droit à vivre en paix, en sécurité, dans la dignité et sans crainte. Le Canada s'est engagé à trouver une solution à deux États. Nous devons revenir à un cadre qui garantisse la dignité ainsi qu'une paix juste et durable.

M. Shen Jian (Chine) (*parle en chinois*) : Dans sa déclaration de ce matin, le représentant des États-Unis a lancé des accusations injustifiées contre la Chine en ce qui concerne la question de Taiwan et notre politique nucléaire. La Chine rejette catégoriquement ces accusations.

Il y a 52 ans aujourd'hui, le 25 octobre 1971, la vingt-sixième session de l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité la résolution 2758 (XXVI), et a décidé, en termes explicites :

« le rétablissement de la République populaire de Chine dans tous ses droits et la reconnaissance des représentants de son gouvernement comme les seuls représentants légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies » (*quatrième alinéa du préambule*).

La question de Taiwan relève entièrement des affaires intérieures de la Chine et n'admet aucune ingérence extérieure. La Chine s'oppose fermement à la manipulation par les États-Unis de la question de Taiwan, ainsi qu'à leurs déclarations visant à provoquer des affrontements dans la région. Taiwan appartient à la Chine, et le règlement de la question de Taiwan est l'affaire du peuple chinois. Nous soulignons que nous mettrons tout en œuvre pour parvenir à une réunification pacifique, avec la plus grande sincérité. Toutefois, nous ne permettrons jamais l'ingérence dans nos affaires intérieures, de la part de qui que ce soit, sous le couvert de la paix.

La plus grande menace pour la stabilité du détroit de Taiwan réside dans les forces séparatistes qui prônent l'indépendance de Taiwan, et qui sont protégées et soutenues par des puissances extérieures. Si les États-Unis se soucient réellement de la paix et de la stabilité dans le détroit de Taiwan, ils doivent respecter le principe d'une seule Chine, cesser d'encourager et de soutenir les forces séparatistes indépendantistes de Taiwan et leurs activités, et prendre des mesures concrètes pour préserver la paix et la stabilité dans la région.

Les États-Unis ont parlé à plusieurs reprises de la politique nucléaire de la Chine, alors qu'en réalité, ce sont eux-mêmes qui restent enfermés dans leur mentalité de la guerre froide et leur obsession de la rivalité entre grandes puissances, considérant la Chine comme un adversaire pour servir leurs stratégies de sécurité mondiale et régionale, ce qui leur permet de justifier leur expansion militaire et le maintien de leur hégémonie mondiale. En ce qui concerne la politique nucléaire de la Chine, celle-ci a déjà fourni un compte rendu détaillé dans sa déclaration sur les armes nucléaires (voir A/C.1/78/PV.11).

La capacité limitée de dissuasion nucléaire de la Chine a pour seul but de dissuader les pays de tenter d'utiliser des armes nucléaires contre la Chine. La Chine adhère à la politique de non-recours en premier à l'arme nucléaire et maintient depuis toujours ses capacités nucléaires au niveau minimum requis pour sa sécurité nationale. Il s'agit d'une démarche légitime et pleinement transparente.

La Chine s'engage en faveur d'un développement pacifique, mène une politique étrangère indépendante favorable à la paix et valorise une tradition culturelle qui prône la paix. Cela implique que nous poursuivions systématiquement une politique de défense nationale de nature défensive, qui vise à défendre résolument la souveraineté nationale, la sécurité et les intérêts de la Chine en matière de développement. La Chine ne recherchera jamais l'hégémonie, ne poursuivra jamais d'ambitions expansionnistes et ne cherchera jamais à établir des sphères d'influence.

Nous demandons instamment aux États-Unis d'abandonner leur mentalité de la guerre froide et leur obsession de la compétition entre grandes puissances. Les États-Unis devraient cesser de s'immiscer dans les affaires intérieures de la Chine et prendre davantage de mesures favorables à la paix et à la stabilité régionales, notamment en répondant de manière significative aux préoccupations de la communauté internationale.

M. Sharoni (Israël) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre la parole au sujet des références à mon pays faites hier et aujourd'hui par le représentant de la Jordanie au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/78/PV.21 et A/C.1/78/PV.22), ainsi que des allégations faites par le représentant de l'Iran.

J'invite une nouvelle fois les membres du Groupe des États arabes à condamner l'attaque terroriste du Hamas contre Israël et à demander la libération immédiate de tous les otages. Les organisations terroristes, telles que le Hamas et Daech, menacent toute la région du Moyen-Orient, pas seulement Israël. Leur silence est assourdissant.

Les actes sont plus éloquents que les paroles, et les actions de l'Iran sont déplorables. Instable à l'intérieur et

détesté à l'extérieur, le pays arme des dizaines de groupes terroristes et menace la paix et la sécurité dans le monde. Il assassine les manifestants, exécute les femmes qui s'expriment et persécute les minorités.

Puisque nous avons parlé ce matin des questions régionales (voir A/C.1/78/PV.22), jetons un regard sincère sur les véritables menaces qui pèsent sur la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Le représentant du régime iranien a affirmé précédemment que son pays entretenait des relations cordiales avec ses voisins. Je voudrais m'attarder un instant sur cette prétendue approche cordiale.

En Syrie, l'Iran protège le régime meurtrier d'Al-Assad, qui est responsable de la mort de plus de 300 000 civils, notamment en utilisant des armes chimiques contre sa propre population.

Le régime iranien contrôle le Liban en formant et en armant le Hezbollah, en confiant à des tiers la terreur infligée à la population libanaise. Sous la direction, l'assistance et le financement de l'Iran, le Hezbollah continue de construire un énorme arsenal, qui compte des centaines de milliers de missiles et des milliers de munitions guidées avec précision. Tout cela se fait en attendant que Nasrallah et Téhéran décident du moment propice pour déclencher un désastre total au Liban et à son peuple.

Le Hezbollah, soutenu par l'Iran, travaille également en étroite collaboration avec le Hamas et le Jihad islamique palestinien, et a lancé des dizaines d'attaques coordonnées contre Israël au cours des deux dernières semaines. De tels actes sont totalement contraires à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

L'Iran contrôle l'Iraq par l'intermédiaire de divers groupes paramilitaires qui veillent à ce que rien ne se passe dans ce pays sans l'approbation de leur maître. L'Iran exerce également son contrôle sur certaines régions du Yémen ravagées par la guerre, en soutien au mouvement terroriste houthiste. « Dieu est le plus grand, mort à l'Amérique, mort à Israël, malédiction sur les Juifs, victoire de l'Islam » : tel est le slogan des houthistes.

Et, bien entendu, le Hamas et Daech se trouvent à Gaza, où l'Iran fournit à cette organisation meurtrière des fonds annuels de 100 millions de dollars. Ces fonds et cet argent iranien ne sont pas destinés à la construction d'écoles ou d'hôpitaux. Ces fonds iraniens sont destinés à soutenir l'organisation terroriste du Hamas et à perpétuer sa manipulation cynique du peuple de Gaza.

On ne peut parler de stabilité régionale au Moyen-Orient sans reconnaître la réalité sur le terrain. En réalité, la présence de l'Iran dans cette salle témoigne de son

mépris absolu pour cette institution, ainsi que pour d'autres instances de maîtrise des armements et de désarmement. Compte tenu des tentacules de terreur de l'Iran au Moyen-Orient, nous continuerons à assumer le devoir de protéger nos citoyens, que ce soit contre des attaques orchestrées par la République islamique d'Iran ou d'autres organisations terroristes malveillantes au Moyen-Orient.

Finalement, puisque la délégation d'un pays voisin du mien a décidé de réorganiser les points à l'ordre du jour de la Commission en fusionnant les groupes thématiques 6 et 7 en un seul groupe thématique consacré au nucléaire, je tiens à réitérer ce que nous avons déjà exprimé auparavant. Le rapport de la Commission du désarmement de 1999 (A/54/42), sur les directives et principes régissant la création de zones exemptes d'armes nucléaires, indique clairement que les zones exemptes d'armes nucléaires devraient être créées sur la base d'arrangements librement conclus entre les États de la région intéressée et suivis par tous les États de cette région. Des initiatives entreprises pour les mauvaises raisons, comme la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, vont à l'encontre des directives et principes établis de la Commission relatifs aux zones exemptes d'armes nucléaires, et ne sont d'aucune utilité.

M. Gurbanov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en réaction aux déclarations fallacieuses faites aujourd'hui, comme à son habitude, par le représentant de l'Arménie (voir A/C.1/78/PV.22).

Il est évident que le représentant de l'Arménie a une fois de plus tenté de tenir un discours mensonger en passant sous silence et niant les violations du droit international commises par son pays depuis des décennies, au mépris manifeste des efforts diplomatiques déployés pour normaliser les relations entre nos États.

Soyons clairs sur ceux qui ont réellement violé les principes du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et qui ont enfreint leurs engagements dans le cadre des régimes de maîtrise des armements pertinents, du Document de Vienne 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité et de leurs obligations en vertu de la Charte des Nations Unies.

Les mesures antiterroristes prises par l'Azerbaïdjan les 19 et 20 septembre, que l'Arménie a tenté de dénaturer ici, ont permis d'atteindre les objectifs de désarmement. Ces mesures ont par conséquent conduit au désarmement, à la dissolution et au retrait du reste des forces armées et formations armées illégales arméniennes de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh, que la République

d'Arménie approvisionnait depuis trois décennies. Elles ont également conduit à la dissolution du régime fantoche illégal mis en place par l'Arménie sur le territoire internationalement reconnu de mon pays.

Cela a également réaffirmé une nouvelle fois la présence illégale des forces armées arméniennes sur le territoire souverain de l'Azerbaïdjan et la poursuite de la militarisation de ces zones par le transfert illégal d'armes et de munitions en provenance d'Arménie après la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020.

Cette militarisation à grande échelle, et notamment, le déploiement d'armes offensives à forte capacité destructive et la pose de mines terrestres, démontre que l'Arménie n'était pas sincère durant les négociations et qu'elle ne cherchait pas un règlement pacifique de ces questions. Au lieu de cela, elle a continué à recourir à l'usage illégal de la force. En outre, le nombre d'armes saisies aux forces armées arméniennes dans la région du Haut-Karabakh a largement dépassé notre évaluation initiale concernant l'étendue de la militarisation illégale de cette région.

Un autre objectif de l'Arménie consiste à minimiser ses crimes de guerre, après avoir recouru aux mines pour terroriser mon pays. Les mines terrestres précédemment posées par le groupe de reconnaissance et de subversion des forces armées arméniennes dans la région du Haut-Karabakh ont tué deux civils et six militaires en septembre, rendant inévitables les mesures antiterroristes de l'Azerbaïdjan. La zone où l'explosion de mines a eu lieu en septembre était un secteur utilisé régulièrement par l'Azerbaïdjan avant l'incident. Il ne fait aucun doute que les mines ont été replantées par le groupe de sabotage arménien infiltré dans la région à cette époque. Ces faits témoignent de la politique délibérée et planifiée de terreur minière menée par l'Arménie contre l'Azerbaïdjan, en violation du droit humanitaire international.

Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'épisodes isolés, mais plutôt d'un autre maillon de la chaîne d'actions déstabilisatrices menées par l'Arménie au cours des derniers mois dans le but apparent de mener une nouvelle offensive militaire. À cette fin, l'Arménie procède à de la désinformation afin de créer les conditions préalables à de nouvelles provocations et tente ainsi de manipuler l'opinion internationale de manière trompeuse. En outre, ces actions témoignent du fait que l'Arménie n'a pas cessé ses revendications territoriales contre l'Azerbaïdjan, et que son discours actuel et ses actions sur le terrain contredisent sa récente reconnaissance verbale de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan.

Nous réaffirmons qu'en septembre, dans le cadre des mesures antiterroristes, seuls les positions de combat, les équipements de combat et les infrastructures militaires ont été neutralisés, malgré le déploiement d'équipements de combat par les forces armées arméniennes à proximité de zones civiles.

En ce qui concerne les allégations concernant la prise pour cible de civils, contrairement à l'Arménie, l'Azerbaïdjan n'a jamais eu recours à la force contre la population civile. Au lieu de cela, nous avons adopté des mesures pour réintégrer les habitants arméniens de la région du Karabakh au sein de notre société. Malgré les obstacles dressés par l'Arménie et son ancien régime fantoche, nous restons déterminés à cet égard.

M. In Chol Kim (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole pour exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration provocatrice faite ce matin par le représentant des États-Unis (voir A/C.1/78/PV.22). Nous rejetons catégoriquement les allégations infondées et gratuites des États-Unis à l'encontre de notre pays. Les allégations infondées des États-Unis sont une provocation politique grave, visant à diaboliser et à salir au niveau international la République populaire démocratique de Corée, un État Membre respecté de l'ONU. Il s'agit également d'une campagne de désinformation visant à détourner l'attention de la communauté internationale des atteintes aux droits de l'homme et à la paix commises par les États-Unis.

Depuis sa création, la République populaire démocratique de Corée a toujours adhéré au principe du renforcement de ses capacités de défense nationale grâce à ses propres efforts et à sa propre technologie. Ce faisant, l'industrie nationale de défense de la République populaire démocratique de Corée s'est suffisamment développée pour être en mesure de mettre au point et de fabriquer tout type d'armement avancé de son propre chef, dans le cadre d'une confrontation prolongée avec les États-Unis. Ne vous y trompez pas : l'échec de la politique des États-Unis à l'égard de la République populaire démocratique de Corée est imputable à leur incapacité à comprendre la volonté indomptable du peuple coréen de défendre sa patrie et son esprit inébranlable d'autonomie et de se développer par ses propres moyens.

Actuellement, les États-Unis prétendent sans fondement que le développement de relations de bon voisinage entre la République populaire démocratique de Corée et la Fédération de Russie constitue une violation des résolutions des organes de l'ONU et du droit international, dans le but de tromper l'opinion publique

mondiale, comme si la coopération entre la République populaire démocratique de Corée et la Russie constituait une menace pour la paix et la sécurité mondiales. Il s'agit là d'une expression claire de la vision des États-Unis, qui est orientée vers l'hégémonie et fondée sur la logique de confrontation de la guerre froide.

À l'instar du sophisme des États-Unis, l'alliance qu'ils dirigent, avec son ton plus ouvertement agressif et exclusif, continue de menacer la sécurité des États souverains indépendants, s'engageant dans des relations de plus en plus périlleuses. L'alliance militaire triangulaire États-Unis-Japon-Corée du Sud, qui a clairement manifesté son hostilité à l'égard de la République populaire démocratique de Corée et des pays voisins, et l'OTAN, maître d'œuvre de la crise ukrainienne, sont des entités nuisibles qui mettent en péril l'ordre international fondé sur les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies et qui constituent une grave menace pour la paix et la sécurité mondiales.

Les États-Unis, qui privilégient le lien avec leurs alliés pour maintenir leur hégémonie, ne possèdent ni la légitimité ni les qualifications pour faire des remarques sur le renforcement de l'unité et de la solidarité entre les États souverains et indépendants, confrontés à des menaces réelles de leur part. Les États-Unis affirment aujourd'hui qu'ils ne veulent pas d'un conflit direct avec la Russie, mais, en réalité, ils ne négligent aucun effort pour vaincre stratégiquement la Russie et maintenir leur hégémonie militaire sur le monde entier. Outre les bombes à sous-munitions et les munitions à l'uranium appauvri, la récente fourniture de chars à l'Ukraine est motivée par l'intention des hauts dirigeants américains d'épuiser et d'affaiblir les capacités nationales globales des pays européens en prolongeant le conflit par adversaires interposés en Ukraine et, en fin de compte, de les rendre plus fermement dépendants des États-Unis. La perspective d'une solution à la crise ukrainienne devient de plus en plus lointaine, et le monde se rapproche d'une guerre d'une ampleur inédite à cause des actes égoïstes et anti-paix des États-Unis, qui ne visent que des intérêts hégémoniques et sont complètement insensibles à la paix et à la stabilité mondiales.

La communauté internationale, soucieuse de justice et d'indépendance, condamne fermement et réclame la suppression immédiate des livraisons d'armes meurtrières par les États-Unis, qui alimentent la guerre la plus désastreuse pour l'humanité tout entière. Nous ne ressentons pas le besoin de dialoguer avec les États-Unis, qui ne cessent d'appeler à la fin du régime et au renversement du système. Nous continuerons à prendre des contre-mesures audacieuses et plus offensives jusqu'à ce que les États-Unis n'aient d'autre choix que de reconnaître que

leur politique hostile à l'égard de la République populaire démocratique de Corée ne leur sera d'aucune utilité, et qu'il est dangereux que le pays poursuive la confrontation avec la République populaire démocratique de Corée.

Les pratiques illégales, immorales, arbitraires et autoritaires des États-Unis seront certainement compensées par les aspirations à l'indépendance et à la paix des pays pacifiques, et la cause sacrée de la réalisation de la justice internationale sera accomplie sans faille.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse en réaction aux déclarations faites par certains États en ce qui concerne la situation en Ukraine.

Nous ne saurons accepter cette énième tentative hypocrite et impardonnable des pays occidentaux consistant à détourner l'attention des causes réelles de la crise ukrainienne en accusant la Russie. La crise ukrainienne n'est pas apparue en février 2022. Pendant toute la période qui a suivi l'effondrement de l'Union soviétique, les États-Unis et leurs satellites ont cultivé en Ukraine des sentiments antirusse et néonazis, fomenté la haine de la Russie et de tout ce qui est russe, rejeté la langue, l'histoire et la culture russes et ont procédé au développement militaire du territoire ukrainien. En 2008, la porte de l'OTAN s'est ouverte à l'Ukraine, avec une promesse d'adhésion. Tout cela a constitué une menace directe pour la sécurité de la Russie.

En février 2014, avec l'appui des États-Unis et de l'Union européenne, un coup d'État armé anticonstitutionnel a été perpétré à Kiev, qui a porté au pouvoir des radicaux nationalistes. En avril 2014, le régime de Kiev a envoyé son armée pour réprimer les manifestations de la population du Donbass, qui tentait de protéger ses droits et son identité. Cette situation a finalement conduit à une guerre civile, qui n'a pu s'étendre à l'ensemble du pays que grâce à la conclusion des accords de Minsk, qui ont permis pendant un certain temps de résoudre le conflit par des moyens politiques et diplomatiques. Cependant, Kiev, avec l'appui de l'Occident, a saboté l'application de ces accords et se préparait à prendre sa revanche, ce qui a été reconnu publiquement l'année dernière par les anciens dirigeants de l'Ukraine, de la France et de l'Allemagne. Pendant sept ans, les forces armées ukrainiennes ont mené des frappes d'artillerie contre des zones résidentielles et des infrastructures civiles dans le Donbass. Dans le même temps, les autorités ukrainiennes ont imposé un blocus draconien à la région. Tout au long de ces années, la Russie a soutenu le dialogue entre Kiev et le Donbas et la mise en œuvre des accords de Minsk par toutes les parties, et a participé activement aux travaux du Groupe de contact ainsi qu'au format Normandie.

Dans le même temps, les pays de l'OTAN militaient activement l'Ukraine et menaient de plus en plus d'exercices conjoints à grande échelle sur son territoire. En février 2022, lors de la Conférence de Munich sur la sécurité, M. Zelenskyy a donné voix à des prétentions nucléaires, ce qui a engendré de réels risques pour la Russie et la sécurité internationale. Au cours de ce même mois, les forces armées ukrainiennes ont provoqué une escalade dans le Donbass en intensifiant leurs bombardements. Plus de 100 000 habitants de la région ont été contraints de fuir en Russie. Nous n'avons donc pas eu d'autre choix que de reconnaître l'indépendance de la République populaire de Donetsk et de la République populaire de Lougansk et de lancer une opération militaire spéciale le 24 février 2022 pour protéger le Donbass, démilitariser et dénazifier l'Ukraine et gérer les menaces provenant de son territoire.

Nous rejetons toutes les accusations infondées des pays occidentaux portant sur l'opération spéciale menée en Ukraine par la Russie, qui se déroule dans le plein respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Les événements qui se déroulent en Ukraine revêtent une importance géopolitique mondiale. Les États-Unis d'Amérique et leurs alliés de l'OTAN utilisent Kiev comme un instrument de lutte contre la Russie. Ils cherchent à maintenir leur domination sur les affaires mondiales et à empêcher l'émergence d'un monde véritablement multipolaire avec des centres de pouvoir indépendants de Washington et de Bruxelles.

En ce qui concerne les affirmations infondées selon lesquelles la Russie aurait violé le Mémoire de Budapest, je voudrais rappeler que le Mémoire est un élément d'un ensemble d'accords, sous la forme d'une déclaration politique, qui impose des obligations égales à toutes les parties. Après avoir signé ces documents, la Russie les a strictement respectés.

Cependant, les pays occidentaux tentent depuis longtemps d'arracher l'Ukraine à la Russie une fois pour toutes. Ils ont délibérément piétiné la souveraineté de cet État jeune et très diversifié, qui est donc une entité extrêmement fragile. Les États-Unis et leurs alliés sont intervenus de manière brutale dans les affaires intérieures et extérieures de Kiev, l'incitant sans cesse à s'orienter sans alternative vers l'Ouest. Malgré le statut initialement neutre de l'Ukraine, ils l'ont entraînée dans une confrontation entre blocs avec la Russie, en jouant cyniquement sur le sentiment russophobe et nationaliste d'une petite partie de la population. Les Accords de 1994 ont été mis à mal par l'approche de déstabilisation de Washington et de ses alliés, dont l'objectif était d'étendre à l'envi le champ d'action de l'OTAN et d'assimiler militairement et politiquement l'espace postsoviétique, au détriment des intérêts

fondamentaux et légitimes de la Russie en matière de sécurité. Cela va à l'encontre des principes énoncés dans l'ensemble de documents de Budapest, qui reposent sur la sécurité égale et indivisible et sur l'engagement collectif à établir une architecture de sécurité européenne.

M^{me} Basheer (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais répondre à certaines questions qui ont été abordées lors des séances de la Première Commission.

La délégation de l'État du Koweït s'associe aux déclarations faites au nom du Groupe des États arabes et du Mouvement des pays non alignés et souhaite faire les observations suivantes.

Tout d'abord, plus de 6500 martyrs civils, dont 2300 enfants, 1300 femmes et plus de 200 personnes âgées, ont été tués en 18 jours. Le nombre de victimes tuées continue d'augmenter dans la bande de Gaza à l'heure où nous parlons.

Nous souhaitons exprimer nos sincères condoléances et notre sympathie au peuple palestinien frère et aux familles des martyrs qui ont été victimes des bombardements inhumains et aveugles des forces d'occupation israéliennes dans la bande de Gaza. Nous condamnons fermement les violations flagrantes commises par les forces d'occupation qui, sous prétexte de légitime défense, bafouent toutes les règles du droit international humanitaire. Il en résulte des massacres horribles et inhumains qui ont fait des milliers de morts et plus de 17 500 blessés parmi les Palestiniens.

Nous soulignons que l'État du Koweït rejette catégoriquement les appels de l'occupation israélienne au déplacement forcé des Palestiniens de la bande de Gaza. Nous rejetons également la poursuite de l'escalade, des massacres et des destructions aveugles, qui exacerbent les souffrances du peuple palestinien frère, ainsi que la détérioration de la situation humanitaire et médicale dans la bande de Gaza en raison des actions des forces d'occupation israéliennes.

Nous appelons la communauté internationale et le Conseil de sécurité à intervenir immédiatement et de toute urgence pour mettre fin à cette guerre brutale, qui ne fait pas de distinction entre les cibles civiles et militaires. Nous demandons également la levée immédiate du blocus de la bande de Gaza et l'entrée de toute l'aide humanitaire et médicale dans la bande de Gaza, ainsi que la fourniture de nourriture et d'eau au peuple palestinien frère.

En ce qui concerne le débat au sein de la Première Commission, les événements actuels au Moyen-Orient et l'escalade de la violence et des conflits nous imposent de

renforcer la coopération internationale et les efforts multilatéraux pour créer une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive au Moyen-Orient afin d'empêcher la région de tomber dans l'abîme d'une guerre nucléaire. Nous demandons instamment à tous les États de la région de respecter les décisions relatives à la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, adoptées lors de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation.

Alors que certains prétendent que les initiatives visant à instaurer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient ont échoué, l'État du Koweït maintient sa position ferme et établie en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales et les questions de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Conformément à notre conviction profonde et à notre engagement en faveur de la non-prolifération nucléaire au Moyen-Orient, l'État du Koweït a présidé la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Outre l'adoption du rapport final, le règlement intérieur de la Conférence a été adopté et un groupe de travail informel intersession a été mis en place. Nous saluons les efforts déployés par nos frères du Royaume hachémite de Jordanie et de la République libanaise au cours de leur présidence des deux dernières sessions. Nous souhaitons beaucoup de succès à l'État frère de Libye, qui présidera la quatrième session à venir.

En conclusion, les actes sont plus éloquentes que les paroles. En conséquence, l'adhésion à notre objectif commun de désarmement mondial ne peut être obtenue que par la participation effective de tous les États et par des efforts multilatéraux visant à instaurer la paix et à prévenir l'escalade des conflits. Cet objectif ne sera pas atteint sans la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient.

M. Kasabri (Palestine) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole pour faire quelques observations urgentes.

Israël doit cesser sa guerre contre Gaza. Il doit cesser ses bombardements monstrueux et aveugles sur des civils palestiniens innocents et sans défense, ainsi que sur leurs maisons, leurs écoles, leurs hôpitaux, leurs mosquées et leurs églises.

Il y a quelques jours, la machine de guerre israélienne a bombardé l'une des plus anciennes églises du monde, l'église orthodoxe grecque de Saint Porphyre. Je crois qu'il s'agit de la troisième plus ancienne église au monde et de l'une des plus connues en Palestine. Au sein de cette église, des chrétiens et des musulmans palestiniens cherchaient refuge. Ils priaient pour la paix et la justice. Leur prière a été étouffée par le même type de roquette qui avait tué des centaines d'innocents quelques jours plus tôt à l'hôpital anglican d'Al-Ahli.

Je tiens à rappeler le nombre de personnes qui ont été tuées. La représentante du Koweït vient de mentionner ces victimes, mais je pense que je dois présenter ici nos condoléances à ces innocents tués par la machine de guerre israélienne, même si je ne peux pas citer leur nom un par un.

Israël, Puissance occupante, doit lever son siège paralysant sur Gaza. Elle doit permettre la mise en place de couloirs humanitaires. Il n'y a plus d'eau, il n'y a plus d'électricité, il n'y a plus de nourriture, il n'y a plus de médicaments. Les hôpitaux lancent un appel urgent, car ils ne peuvent plus fonctionner. Les hôpitaux restants, qui s'efforcent de fournir des services médicaux à des milliers de personnes, sont maintenant menacés d'être bombardés s'ils ne sont pas évacués. À quel niveau de barbarie sommes-nous confrontés ?

Nous ne pouvons pas permettre à Israël, Puissance occupante depuis sa création, de commettre une nouvelle Nakba contre les Palestiniens. Aujourd'hui, Israël déplace de force les civils de Gaza, leur ordonnant de fuir du nord au sud, c'est-à-dire d'un endroit où il n'y a pas d'abris à un autre. Israël les prend ensuite pour cible alors qu'ils sont en route pour chercher refuge. Nous assistons aujourd'hui à un nouveau crime de nettoyage ethnique et à la guerre permanente d'Israël contre l'existence du peuple palestinien. Écoutez-moi bien : l'histoire n'a pas l'intention d'écrire une nouvelle Nakba palestinienne sous nos yeux.

M. Ahmed (Égypte) (*parle en anglais*) : Ma délégation prend la parole en réaction à la déclaration faite dans l'exercice du droit de réponse et aux interventions antérieures du représentant d'Israël, ainsi qu'à certaines interventions au titre du droit de réponse extrêmement partiales qui ont été faites récemment. Il y a quelques jours, un représentant de la délégation d'Israël, depuis ce même siège, a parlé de l'impact du terrorisme sur le Moyen-Orient et a mentionné que le terrorisme est un mal. Je réaffirme avec force que le terrorisme est un mal. Qu'il me soit cependant permis de suggérer à Israël de reconnaître certaines choses. Le bombardement d'hôpitaux est

répréhensible, tout comme celui d'églises. Assiéger des populations civiles est condamnable. Qualifier les Palestiniens d'êtres inférieurs ou de créatures diaboliques est une abomination. L'occupation étrangère est inacceptable. Les armes nucléaires sont intrinsèquement mauvaises, tout comme les centrales nucléaires qui ne respectent pas les normes de sécurité depuis plusieurs décennies. Enfin, il faut souligner que les atrocités telles que les génocides, les violences et les massacres ont toujours représenté un mal absolu dans l'histoire. Et ce qui se produit aujourd'hui à Gaza ne doit pas être perçu comme un moindre mal. La politique de deux poids, deux mesures est un mal.

M. Alqaisi (Jordanie) (*parle en arabe*) : En réponse à certaines allégations partiales concernant la situation dans la bande de Gaza, je voudrais souligner qu'Israël a violé et continue de violer le droit international en toute impunité. Il ne respecte pas non plus les résolutions du Conseil de sécurité. Il construit des colonies dans les territoires palestiniens occupés, en violation flagrante du droit international. Il confisque des terres palestiniennes sans rendre des comptes. Il expulse les habitants de Jérusalem de leurs maisons. Il prive les peuples de la région de leur droit de vivre dans la paix. Dans le cadre de cette guerre, il tue 14 Palestiniens toutes les heures. Il prive les Palestiniens de leur droit à l'eau, à la nourriture et aux médicaments. C'est la vérité que tout le monde connaît. Il faut condamner ces actions.

La position du Groupe des États arabes sur la guerre en cours contre Gaza est claire : nous condamnons l'agression israélienne contre la bande de Gaza, nous exigeons la fin immédiate de la guerre, nous mettons en garde contre toute tentative de déplacement des Palestiniens, qui constitue un crime de guerre, et enfin, nous demandons l'entrée sûre et durable de l'aide humanitaire dans la bande de Gaza.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

À titre national, je voudrais aborder les arguments relatifs au droit de légitime défense.

L'assassinat de civils innocents ne peut être justifié comme un acte de légitime défense. Le fait de viser des résidences, des établissements d'enseignement, des mosquées, des églises et des installations médicales ne relève pas du droit à la légitime défense.

À ce jour, le bilan s'élève à plus de 6 000 Palestiniens tués, dont plus de 2 000 enfants. De nombreux journalistes et membres du personnel des Nations Unies ont tragiquement perdu la vie, et plus de 15 000 Palestiniens ont été blessés. En outre, les bombardements israéliens

à Gaza ont déplacé plus d'un million de personnes. Par conséquent, les actions entreprises par Israël à Gaza ne peuvent être considérées comme un recours légitime à l'autodéfense.

Cette guerre brutale et inhumaine contre les civils doit cesser immédiatement. La communauté internationale doit s'exprimer clairement et agir rapidement contre cette guerre. Nous soulignons que le droit international ne doit pas être appliqué de manière sélective. Seule une paix juste peut garantir la sécurité de tous. La voie de la paix passe par la fin de l'occupation, la reconnaissance du droit des Palestiniens à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, conformément aux résolutions des organes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

M. Moharram (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : La délégation du Royaume d'Arabie saoudite s'associe à la déclaration faite par le représentant du Royaume hachémite de Jordanie au nom du Groupe des États arabes, et voudrait ajouter les observations suivantes.

Le Royaume d'Arabie Saoudite exprime son indignation face aux attaques incessantes de l'occupation israélienne contre les civils. Mon pays demande à la communauté internationale de mettre fin à la politique de deux poids deux mesures et à la sélectivité dans l'application du droit international humanitaire en ce qui concerne les pratiques criminelles israéliennes. Les forces israéliennes d'occupation doivent être tenues entièrement responsables de leurs violations persistantes des normes et lois internationales. Le Royaume d'Arabie saoudite appelle à un cessez-le-feu immédiat, à l'autorisation de l'entrée de l'aide humanitaire à Gaza et à ce qu'il soit mis fin aux déplacements forcés du peuple palestinien.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je prends la parole pour répondre aux allégations du représentant d'Israël, qui n'ont aucun fondement et que nous rejetons catégoriquement.

Depuis trois semaines, une entité qui donne des leçons sur le maintien de la paix et de la sécurité et la protection des civils intensifie ses pratiques criminelles dans les territoires palestiniens occupés, tuant plus de 6 000 Palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants. Cette entité a également poussé la région à des niveaux de tensions et d'instabilité sans précédent. Cela n'est pas surprenant, car cette entité d'occupation

a procédé à des déplacements massifs de Palestiniens depuis des décennies en les terrorisant par des assassinats brutaux commis par des gangs terroristes, et l'histoire regorge de témoignages à cet effet. Il est donc inutile de les mentionner.

Il est incontestable que cette entité entretient une relation organique avec l'organisation terroriste Front al-Nosra depuis le début de la guerre en Syrie. Ma délégation condamne les crimes commis par l'occupation israélienne contre notre peuple en Palestine occupée. Nous mettons en garde Israël contre les conséquences de ces crimes. Nous ne pouvons pas rester les bras croisés pendant qu'Israël piétine le droit international sous les yeux du monde. L'Organisation des Nations Unies doit assumer ses responsabilités pour mettre fin aux actes barbares commis contre le peuple palestinien. La région ne connaîtra jamais la stabilité tant que des territoires arabes seront occupés et tant qu'Israël refusera d'appliquer les résolutions pertinentes de la légitimité internationale.

En ce qui concerne la déclaration du représentant d'Israël sur l'utilisation d'armes chimiques en Syrie, ma délégation a déjà souligné qu'elle s'inscrit dans le cadre de la propagande d'une entité malveillante et hostile qui occupe le territoire syrien. Par conséquent, cette déclaration n'est pas crédible et ne mérite pas de réponse.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons épuisé le temps qui nous a été généreusement accordé par les interprètes pour leurs services. Je constate que les représentants de l'Arménie, de l'Iraq et de l'Iran ont demandé la parole pour une première intervention et que la Fédération de Russie et le Koweït ont demandé la parole pour une deuxième intervention. Ils seront les premiers à exercer leur droit de réponse lors de notre prochaine séance.

Je rappelle aux délégations qu'il n'y aura pas de séance plénière de la Première Commission demain matin. La prochaine séance plénière de la Première Commission se tiendra demain après-midi dans cette même salle de conférence. Nous entendrons d'abord les exposés de la Présidente de la Conférence du désarmement, du Président de la Commission du désarmement, de la Présidente du Conseil consultatif pour les questions de désarmement et du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement. Nous poursuivrons ensuite notre débat thématique sur le groupe de questions « Mécanismes de désarmement ».

La séance est levée à 18 h 5.